

**VILLE DE LAXOU**

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
REGLEMENTAIRES**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,  
articles L. 2121-24, L. 2122-29 et R. 2121-10

**1<sup>er</sup> Trimestre 2017  
Du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 mars 2017**

# SOMMAIRE

## DÉLIBÉRATIONS

### Conseil Municipal du 9 mars 2017

N°	OBJET	PAGE
1	Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)	P.9
2	Convention communale de coordination de la Police Municipale de la ville et des forces de sécurité de l'Etat	P.11
3	Recrutement d'un chef de service de police municipale	P.13
4	Recrutement d'un chef de projet NPNRU	P.15
5	Mise à disposition de personnel communal à l'école élémentaire Louis PERGAUD pour la mise en œuvre d'activités sportives	P.17
6	Relocalisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la ville à la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre	P.19
7	Modification du règlement intérieur de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)	P.21
8	Cotisation assurance Grand Nancy Défi'b	P.23
9	Convention de mise à disposition d'un véhicule pour l'association « Si l'on se parlait »	P.25
10	Demande de protection fonctionnelle : affaire Noel JEANJACQUES et Alexandre RUSE	P.27
11	Demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	P.29
<b>COMMUNICATION</b>		
1) METROPOLE : Séances du conseil métropolitain du 13 janvier 2017, 10 février 2017		

### Conseil Municipal du 30 mars 2017

N°	OBJET	PAGE
1	Création de la commission municipale spécialisée n°13 – « Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine » (NPNRU)	P.32
2	Modification de la composition des commissions municipales spécialisées	P.34
3	Reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2016	P.38
4	Vote du budget primitif 2017	P.40
5	Vote des taux d'imposition 2017	P.42
6	Imputation en section d'investissement des acquisitions de biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC	P.45
7	Demande de subventions pour le projet d'aménagement d'une structure multi-accueil	P.47
8	Demande de subventions pour la mise aux normes d'accessibilité du groupe scolaire Emile Zola	P.49
9	Demande de subventions pour le renouvellement de gilets pare-balles pour les agents de la Police Municipale	P.51
10	Demande de subventions pour la mise aux normes d'accessibilité du monument de la résistance	P.53
11	Constitution d'un groupement de commandes pour la passation du marché public de préparation et livraison de repas	P.55
12	Constitution d'un groupement de commandes pour la passation du marché public de fournitures de bureau	P.57
13	Mise à jour du tableau des effectifs	P.59
14	Ratios d'avancement de grade pour l'année 2017	P.64
15	Formation des élus – orientations pour l'année 2017	P.67
16	Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement au comité social du personnel	P.69
17	Attribution de subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère sportif	P.71
18	Attribution de subvention annuelle de fonctionnement à une association en lien avec la jeunesse	P.73
19	Attribution de subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant en faveur de la santé et de la lutte contre le handicap	P.75
20	Attribution de subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant en faveur des Anciens Combattants	P.77
21	Attribution de subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant en faveur des personnes âgées	P.79
22	Attribution de subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère social	P.81
23	Attribution de subventions de fonctionnement	P.83

24	Attribution de subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère culturel	P.85
25	Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association du Comité de Jumelage de Laxou (ACJL)	P.87
26	Relations entre la Ville de Laxou et l'Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique (APEM). Actualisation de la convention financière	P.89
27	Adhésion à l'association INNOOO LCE9	P.91
28	Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle (CAUE)	P.93
29	Dénomination des voies	P.95

## DÉCISIONS

04.01.17	15 tables, chaises et matériel de sonorisation – soirée orientale, samedi 07 janvier 2017, Espace Europe	P.98
17.01.17	Contrat avec G2L COMPAGNIE pour la représentation théâtrale du jeudi 9 février 2017, dans le cadre des "Jeudi de Pergaud", à la salle Louis Pergaud	P.99
19.01.17	10 tables, 20 bancs – tournoi de Petits Ducs et Duchesses, du jeudi 26 janvier au dimanche 29 janvier 2017	P.100
26.01.17	4 stands, 15 tables, 30 bancs, vélum en cas de pluie et 1 branchement électrique – animation aux pieds des immeubles, vendredi 21 avril 2017.	P.101
03.02.17	Attribution d'une case de columbarium au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 28 pour une durée de 15 ans.	P.102
06.02.17	8 tables, 4 bancs – divers, samedi 18 et dimanche 19 février 2017, salle Pierre Juillière à Laxou.	P.103
06.02.17	30 tables, 60 chaises (dans la limite du stock disponible, en remplacement des bancs seront attribués) – vide grenier, dimanche 12 mars 2017, gymnase Victor Hugo	P.104
06.02.17	60 grilles caddies, 50 bancs – journée citoyenne, jeudi 16 mars, au Lycée Emmanuel Héré à Laxou	P.105
06.02.17	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Laxou à l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017	P.106
06.02.17	Marché conception et impression de supports de communication. Attribution du lot n°1, conception de documents municipaux de communication sur supports papiers. Montant maximum : 30 000 € HT	P.107
06.02.17	Marché conception et impression de supports de communication. Attribution du lot n°2, conception de documents municipaux de communication sur supports électronique. Montant maximum : 2 000 € HT	P.107
06.02.17	Marché conception et impression de supports de communication. Attribution du lot n°3, impression hors affiches sur mobilier urbain. Montant maximum : 30 000 € HT	P.107
06.02.17	Marché conception et impression de supports de communication. Attribution du lot n°4, impression d'affiches sur mobilier urbain. Montant maximum : 6 000 € HT	P.107
08.02.17	Matériel de sonorisation, 1 vidéo projecteur et écran – assemblée générale, jeudi 02 mars 2017, salle André Monta à Laxou.	P.109
08.02.17	1 écran, 15 tables, 30 bancs, 1 sono et 3 micros sans fil – loto, samedi 25 mars 2017.	P.110
08.02.17	2 micros, 1 sono et chaises – soirée Année 80's, samedi 11 mars 2017, salle Colin à Laxou.	P.111
09.02.17	10 tables, 40 bancs – rencontre gymnique, dimanche 12 mars 2017 et dimanche 11 juin 2017, gymnase Rimbach à Nancy	P.112
09.02.17	Remboursement Taxe d'Habitation 2016	P.113
15.02.17	Contrat pour une animation musicale proposée par le groupe ROCK FACTORY à l'occasion de la clôture de l'opération « En Dehors des Sentiers Battus », le samedi 18 mars 2017, dans le parc de l'Hôtel de Ville, parc Pol Choné, site de l'exposition	P.114
15.02.17	Contrat pour une représentation théâtrale donnée dans le cadre des « Jeudis de Pergaud » Le 23 mars 2017, à 20 h 30, à la salle Louis Pergaud, Laxou-Village	P.115
28.02.17	Contrat pour le montage d'une exposition organisée à la suite de l'opération « En Dehors des Sentiers Battus », du 18 mars au 29 avril 2017, à la Bibliothèque-Médiathèque Gérard THIRION	P.116
02.03.17	20 grilles caddies – portes ouvertes, samedi 04 mars 2017, au lycée professionnel Paul Louis Cyfflé	P.117
02.03.17	Technique son et lumière – samedi 04 et dimanche 05 mars 2017, salle Louis Colin à Laxou	P.118
02.03.17	Matériel de sonorisation – assemblée générale, samedi 04 mars 2017, salle Monta à Laxou	P.119
02.03.17	60 grilles caddies – portes ouvertes, samedi 04 mars 2017, au lycée Emmanuel Héré à Laxou	P.120
02.03.17	60 grilles caddies – journée « portes ouvertes », samedi 01 <sup>er</sup> avril 2017	P.121
02.03.17	1 vélum – manifestation, lundi 13 mars 2017	P.122
02.03.17	35 tables, 15 bancs, 20 portants et 20 chaises (dans la limite du stock disponible, en remplacement des bancs seront attribués) – bourse aux vêtements, du vendredi 31 mars au dimanche 02 avril 2017, gymnase Victor Hugo et salle des arts martiaux.	P.123

02.03.17	15 grilles caddies – journée « portes ouvertes », samedi 11 mars 2017	P.124
02.03.17	6 stands parapluie, 8 tables brasserie, 8 bancs et 5 grilles caddies – animations, mardi 11 avril 2017, quartier Champ-le-Bœuf.	P.125
02.03.17	matériel de projection – manifestation, mercredi 10 mai 2017, salle Louis Pergaud.	P.126
02.03.17	20 tables et 40 bancs – réunion avec le personnel, jeudi 16 mars 2017	P.127
02.03.17	16 tables, 16 bancs, 1 sono, 1 micro avec fil, 1 micro HF et 1 dérouleur électrique – loto annuel, samedi 18 mars 2017, salle Pierre Juillièrè.	P.128
09.03.17	16 tables, 13 chaises, 2 vélums, 1 percolateur et 1 alimentation électrique – 33 <sup>ème</sup> critérium départemental du jeune cyclo à VTT, dimanche 19 mars 2017, gymnase Europe et salle Louis Colin à Laxou	P.129
09.03.17	3 tables – participation brocante, dimanche 16 avril 2017, avenue de l'Europe à Laxou	P.130
09.03.17	16 grilles caddies – rencontre parents-adolescents, mercredi 22 mars 2017, à l'Association REALISE à Laxou	P.131
09.03.17	10 barrières de ville – ferme itinérante, mardi 28 mars 2017, à l'école Montetibou, 39 rue de Laxou à Nancy	P.132
15.03.17	1 technicien régie et matériel de sonorisation – rencontres de l'APEM, samedi 20 mai 2017	P.133
15.03.17	1 sono portative et 2 micros HF – repas, samedi 1 <sup>er</sup> avril 2017, salle Caurel à Laxou	P.134
17.03.17	Attribution d'une concession traditionnelle au cimetière du village, référencée sous le numéro 143, allée H pour une durée de 30 ans.	P.135
20.03.17	10 grilles caddies – journée portes ouvertes, samedi 01 <sup>er</sup> avril 2017, au collège La Fontaine	P.136
20.03.17	Un podium 3 marches – 9 <sup>ème</sup> édition du tournoi d'escrime, dimanche 28 et lundi 29 mai 2017, à Flavigny	P.137
28.03.17	30 tables, 80 bancs, 10 vélums – fête de la laine "la transhumance des brebis de Pixérecourt en partenariat avec la ferme et le Lycée, dimanche 02 avril 2017, commune de Malzéville	P.138
28.03.17	1 podium remorque, 1 podium 3 marches, 1 sono avec micro HF, 10 vélums dont 1 grand, 2 grilles caddies doubles, 50 tables, 100 bancs, 3 containers tri, 2 containers ordures ménagères, 1 container pour verre, 1 barbecue (prévoir extincteur), 2 jeux de raquette de circulation, 30 barrières de ville, 30k16 et 8 prises de courant au niveau de l'arche d'arrivée – Laxou Trail, dimanche 28 mai 2017	P.139
28.03.17	10 tables, 20 bancs, 4 barrières, 5 vélums et 1 barbecue (prévoir extincteur) – fête des voisins, vendredi 19 mai 2017, sur le parking de la Caoutchouterie Boutmy à Laxou	P.140
30.03.17	7 tables, 14 bancs – tournoi de la bergamotte, dimanche 23 avril au mardi 25 avril 2017.	P.141
30.03.17	10 tables, 20 grilles caddies et 1 isoloir handicapé – vide dressing, dimanche 02 avril 2017, salle Pierre Juillièrè à Laxou	P.142

## ARRETÉS MUNICIPAUX

### Juridique :

11.01.17	RRG NANCY RENAULT RETAIL GROUPE NANCY LAXOU - Autorisé à employer du personnel le dimanche 15 janvier 2017	P.144
11.01.17	Concession MILLAUTO NISSAN LAXOU - Autorisé à employer du personnel le dimanche 15 janvier 2017	P.145
11.01.17	SAINT CHRISTOPHE LORRAINE/FORD LAXOU - Autorisé à employer du personnel le dimanche 15 janvier 2017	P.146
11.01.17	CREATIVE TECHNOLOGIE OBLINGER LORRAINE/CITROEN LAXOU - Autorisé à employer du personnel les dimanches 15 janvier, 19 mars, 18 juin, 17 septembre et 15 octobre 2017	P.147
11.01.17	NASA AUTOMOBILES LAXOU - Autorisé à employer du personnel le dimanche 15 janvier 2017	P.148
11.01.17	SAS BAILLY concessionnaire PEUGEOT LAXOU - Autorisé à employer du personnel le dimanche 15 janvier 2017	P.149
11.01.17	Monsieur Didier LOUGHIN en qualité de taxi est autorisé à stationner son véhicule sur le territoire de Laxou	P.150
30.01.17	Monsieur Kamel KHELIL en qualité de taxi est autorisé à stationner son véhicule sur le territoire de la commune de Laxou	P.151
30.01.17	Monsieur Riad AFOUTNI en qualité de taxi est autorisé à stationner son véhicule sur le territoire de la commune de Laxou	P.152
07.03.17	Monsieur Jean-Christophe DONNET - Autorisé à employer du personnel les dimanches 19 mars, 18 juin, 17 septembre et 15 octobre 2017	P.153
13.03.17	Monsieur Xavier FAGNOT - Autorisé à stationner son camion pour son activité de commerce ambulante	P.154
13.03.17	Madame et Monsieur Lilliane et Jacky MACADRE APICULTEURS - Autorisés à stationner un étal pour leur activité de commerce ambulante	P.155

13.03.17	Monsieur David MULLER - Autorisé à stationner son camion pour son activité de commerce ambulante	P.156
13.03.17	Monsieur Frédéric WINTERSTEIN - Autorisés à stationner un étal pour son activité de commerce ambulante	P.157

### Arrêtés non soumis au contrôle de légalité

#### Services techniques :

03.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Réglementation du sens de circulation pour les sorties de sites commerciaux ou autres sur l'avenue de la Résistance - Laxou	P.159
09.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Construction d'un immeuble de 32 logements - Laxou	P.160
09.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Création d'un branchement de gaz - Laxou	P.161
12.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 165 rue du Petit Arbois - Laxou	P.162
12.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Emménagement : 38 rue Ernest Renan - Laxou	P.163
12.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Débouchage d'une conduite - Laxou	P.164
16.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 12 rue de Maréville - Laxou	P.165
16.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 3 allée de Médreville - Laxou	P.166
17.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 10 rue Bel Air - Laxou	P.167
23.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : mise en service d'un contrôle automatisé de la vitesse - Laxou	P.168
23.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 33 rue Paul Bert - Laxou	P.169
23.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Dépose de câbles - Laxou	P.170
23.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Reprise d'un mur mitoyen rue Ernest Albert - Laxou	P.171
25.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Manifestation "en dehors des sentiers battus"	P.172
26.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Dépose d'illuminations dans différentes rues - Laxou	P.173
26.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 22 avenue Paul Déroulède - Laxou	P.174
30.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 11 rue des Clos - Laxou	P.175
30.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Coulage de béton pour une habitation - Laxou	P.176
30.01.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Elagage sur les arbres d'alignement - Laxou	P.177
02.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 6 allée de l'Observatoire - Laxou	P.178
08.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Création d'une chambre sur trottoir - Laxou	P.179
08.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 38 rue Ernest Renan - Laxou	P.180
08.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Reprise de bordures et de nids de poule sur chaussée - Laxou	P.181
10.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Terrassement sur une parcelle privée - Laxou	P.182
13.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Elagage sur diverses voies - Laxou	P.183
14.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 27 rue de la République - Laxou	P.184
14.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Taille des haies du CCAS - Laxou	P.185
14.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Montage d'une grue à tour - Laxou	P.186
14.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Emménagement : 106C Bd Emile Zola - Laxou	P.187
15.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Dépose d'enseigne au moyen d'une nacelle - Laxou	P.188
15.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Démontage d'une grue à tour - Laxou	P.189
17.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 7 rue du Colonel Moll - Laxou	P.190
17.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Construction d'un immeuble de 32 logements - Laxou	P.191
17.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : Immeuble Picardie - Laxou	P.192
17.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Emménagement : 56 rue de Maréville - Laxou	P.193
17.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Chantier de construction avenue de la Résistance - Laxou	P.194
17.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux dans une habitation - Laxou	P.195
21.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 106C Bd Emile Zola - Laxou	P.196
21.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Suppression et création d'un branchement de gaz - Laxou	P.197
22.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Emménagement : 43 rue du Colonel Moll - Laxou	P.198
23.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Pose d'un échafaudage sur le domaine public - Laxou	P.199
24.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Intervention 34 rue Ernest Renan - Laxou	P.200
24.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Construction d'un immeuble de 32 logements - Laxou	P.201
24.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Changement d'un robinet vanne sur le réseau d'eau potable - Laxou	P.202
24.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Réparation de conduites bouchées - Laxou	P.203
24.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Rue de l'Asnée limitée à 30 km/h - Laxou	P.204
24.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Elagage de platanes - Laxou	P.205

27.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement 6 rue Aristide Briand et Emménagement 42 rue Paul Bert - Laxou	P.206
27.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Suppression de branchement de gaz - Laxou	P.207
27.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Création d'un branchement de gaz - Laxou	P.208
27.02.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Marquage au sol pour le cheminement piétonnier - Laxou	P.209
01.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux dans une habitation - Laxou	P.210
01.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Intervention d'une toupie et d'une pompe à béton - Laxou	P.211
01.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement 10 rue de la Moselotte et Emménagement 18 rue de la Moselotte - Laxou	P.212
02.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 22 avenue Paul Déroulède - Laxou	P.213
02.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Positionnement d'une benne - Laxou	P.214
03.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Renouvellement de vannes et poteau incendie - Laxou	P.215
09.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Création d'un branchement d'eau potable et d'assainissement - Laxou	P.216
09.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Dépose de réseaux aériens - Laxou	P.217
09.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Réfections d'asphalte sur trottoir - Laxou	P.218
09.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Journée Nationale en hommage aux morts en Algérie, en Tunisie et au Maroc	P.219
10.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement 56 rue de Maréville et Emménagement 1 rue du Cénacle - Laxou	P.220
10.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux dans une habitation - Laxou	P.221
10.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Renouvellement de vannes et poteau incendie - Laxou	P.222
10.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Dégazage de citernes fioul et essence - Laxou	P.223
13.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Pose d'une benne - Laxou	P.224
13.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 10 rue Jules Ferry - Laxou	P.225
13.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 21 rue Mi les vignes - Laxou	P.226
17.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Ravalement d'une façade - Laxou	P.227
20.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Livraison de menuiserie - Laxou	P.228
20.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 21 rue Aristide Briand - Laxou	P.229
20.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Emménagement : 29 rue Edouard Grosjean - Laxou	P.230
20.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Organisation de la 22ème randonnée VTT et pédestre " Par Monts et Jardins"	P.231
20.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Organisation d'une braderie/vide grenier	P.233
23.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Couverture de toiture d'une habitation - Laxou	P.235
23.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 84 rue Raymond Poincaré - Laxou	P.236
27.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Livraison de béton - Laxou	P.237
27.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Utilisation d'une grue à tour dans le cadre d'un chantier de construction d'immeuble de bureau - Laxou	P.238
27.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Elagage de platanes - Laxou	P.239
29.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Emménagement : 33 rue du Colonel Moll - Laxou	P.240
29.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Réglementation du sens de circulation pour les sorties de sites commerciaux ou autres sur l'avenue de la Résistance - Laxou	P.241
30.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Déménagement : 56 rue de Maréville - Laxou	P.242
30.03.17	ARRETE DE CIRCULATION : Travaux : Ravalement d'une façade - Laxou	P.243

Etat Civil :

13.01.17	CONCESSION DE TERRAIN : Monsieur PIETERS Francis	P.244
03.02.17	CONCESSION DE TERRAIN : Monsieur BRULIN Pascal	P.245
17.02.17	CONCESSION DE TERRAIN : Monsieur DUFOUR René	P.246
06.03.17	CONCESSION DE TERRAIN : Madame MAAYOUFI DJENANE Louisa	P.247
10.03.17	CONCESSION DE TERRAIN : Madame UNTEREINER Liliane	P.248
17.03.17	CONCESSION DE TERRAIN : Madame MARANDE Andrée	P.249
24.03.17	CONCESSION DE TERRAIN : Madame ROHR Marie-Thérèse	P.250
27.03.17	CONCESSION DE TERRAIN : Madame GRANJEAN Paulette	P.251
30.03.17	CONCESSION DE TERRAIN : Madame LASCH Corinne	P.252

# CONSEILS MUNICIPAUX

9 mars 2017

et

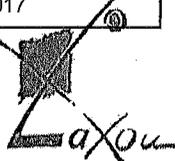
30 mars 2017

**Conseil  
Municipal  
Du 9 mars 2017**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 27
- Nombre de votants : 27
- Procurations : 04
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

1 – RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE (ROB)

**PROCURATIONS :**

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER  
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON

**Absents :** Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

**Secrétaire de séance :** Claude HINZELIN

**Rapporteur :** Y. PINON

**Exposé des motifs :**

Les communes de 3 500 habitants et plus doivent organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat sur les Orientations Budgétaires de la commune au sein du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

"Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique."

Concrètement, l'instauration d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune lorsqu'elle en possède un,
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification En 14/03/2017, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Ce débat doit permettre au Conseil Municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif 2017, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est engagé sur la base de la présentation du document annexé à la présente délibération.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré prend acte de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Adoptée à l'unanimité

4 abstentions : C. CHRISMENT

C. GERARDOT

V. EPHRITIKHINE

P. BAUMANN



Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 10 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

A Laxou, le

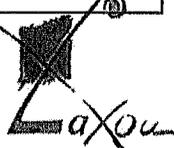
Le Maire,

Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 06
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

2 – CONVENTION  
COMMUNALE DE  
COORDINATION DE LA  
POLICE MUNICIPALE DE  
LA VILLE ET DES FORCES  
DE SECURITE DE L'ETAT

**PROCURATIONS :**

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER  
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE

**Absents :** Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

Le décret n°2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de police municipale prévoit l'élaboration d'un diagnostic local de sécurité, permettant de déterminer la nature et les lieux d'intervention des polices. Ce décret permet de fixer également les modalités d'une coopération opérationnelle renforcée.

En collaboration avec les forces de sécurité de l'Etat, le diagnostic ayant été réalisé, il y a lieu de réviser notre convention actuelle, signée en 2013, pour être en phase avec les problématiques de sécurités actuelles.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention communale de coordination jointe en annexe.

Adoptée à l'unanimité

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017



Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 10 mars 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

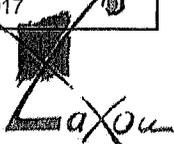
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de volants : 31
- Procurations : 06
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

3 – RECRUTEMENT D'UN  
CHEF DE SERVICE DE  
POLICE MUNICIPALE

**PROCURATIONS :**

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER  
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE

**Absents :** Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

**Secrétaire de séance :** Claude HINZELIN

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

**Exposé des motifs :**

Suite à la mutation au sein d'une autre collectivité d'un agent employé en qualité de brigadier-chef-principal au mois de décembre dernier, et considérant la diversité des missions incombant à la police municipale avec notamment une augmentation des contraintes incompressibles, le renforcement du service de la police municipale s'avère nécessaire.

Il est proposé la création d'un poste de chef de service de police municipale pour assurer le remplacement de l'agent muté.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- recrute à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 un agent stagiaire ou titulaire de catégorie B sur le grade de chef de service de police municipale (filière police municipale) à temps complet, étant précisé que le Maire sera chargé de la détermination du niveau de rémunération selon la nature des fonctions exercées, de l'expérience et du profil du poste.

- ajoute aux grades concernés par le bénéfice de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents de police municipale (ISMF) le grade de chef de service de police municipale.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017

- fixe cette prime à hauteur de 20% du traitement mensuel brut de l'agent qui sera recruté.

Adoptée à l'unanimité



Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 10 mars 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

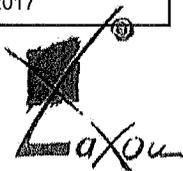
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 06
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

4 – RECRUTEMENT D'UN  
CHEF DE PROJET NPNRU

**PROCURATIONS :**

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER  
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE

**Absents :** Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

**Secrétaire de séance :** Claude HINZELIN

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine adoptée le 21 février 2014, la politique de la ville, conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, fixe l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La loi acte aussi le lancement du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (N.P.N.R.U.) qui est mis en œuvre par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) et qui permettra de financer à hauteur de 5 milliards d'euros des interventions en faveur de la requalification des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le quartier prioritaire Les Provinces est classé au titre des 200 quartiers éligibles dans le cadre du N.P.N.R.U.

La commune de Laxou a élaboré dans ce cadre deux projets de territoires respectifs prenant en compte les réalités de terrain et les politiques sociales propres à chaque quartier de la nouvelle géographie prioritaire, notamment le plateau de Haye Champ-le-Bœuf et les Provinces.

Ces deux projets de territoire ont permis la formalisation du contrat de ville nouvelle génération et l'élaboration du protocole de préfiguration qui est la première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification en préfecture

Dans ce cadre, le financement par le biais de l'A.N.R.U. à hauteur de 50% d'un équivalent temps plein (dans la limite du plafond de 35625 euros pour une période de 18 mois) est conditionné à l'embauche d'un agent contractuel qui aurait pour mission de mettre en œuvre le projet de renouvellement urbain sur le quartier Les Provinces. Il est donc proposé le recrutement d'un agent contractuel occupant la fonction de chargé(e) de mission proximité sur le quartier en rénovation urbaine « Les Provinces » pour une durée de 18 mois.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire, dans la limite des crédits prévus à cet effet, à recruter à compter du 15 mars 2017, et pour une durée de 18 mois, un agent contractuel de catégorie B ou A de la filière administrative, étant précisé que le Maire sera chargé de la détermination du niveau de rémunération selon la nature des fonctions exercées, de l'expérience et du profil du poste.

Adoptée à l'unanimité



Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 10 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

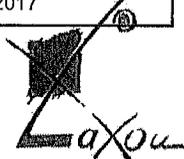
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

5 – MISE A DISPOSITION  
DE PERSONNEL  
COMMUNAL A L'ECOLE  
ELEMENTAIRE LOUIS  
PERGAUD POUR LA MISE  
EN ŒUVRE D'ACTIVITES  
SPORTIVES

**PROCURATIONS :**

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER  
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE

**Absents :** Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

**Secrétaire de séance :** Claude HINZELIN

**Rapporteur :** N. PARENT HECKLER

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre du séjour en Classe de Découvertes prévu du 13 au 17 mars 2017 et validé par l'Education Nationale, l'enseignante de CM2, sous couvert de la directrice de l'école élémentaire Louis Pergaud, a sollicité la Municipalité pour la mise à disposition de personnel communal.

Il s'avère qu'un agent, de par sa formation, peut assurer l'encadrement et l'enseignement d'activités sportives.

La mise à disposition est prononcée pour la période du 13 au 17 mars 2017, pour un temps de travail hebdomadaire qui ne pourra excéder 28h, l'agent effectuant un temps de travail hebdomadaire à temps non complet.

Le coût de cette mise à disposition est déduit de la dotation allouée au titre du financement communal à l'aide au départ en classe de découvertes de tous les enfants de CM2.

Il convient donc de formaliser cette mise à disposition par le biais d'une convention.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification ~~Délégation~~ : **Délégation**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel communal à l'école élémentaire Louis Pergaud, pour la période du 13 au 17 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité



Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 10 mars 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

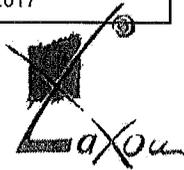
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

6 – RELOCALISATION DE  
L'ACCUEIL DE LOISIRS  
SANS HEBERGEMENT  
(ALSH) DE LA VILLE A LA  
MAISON DE LA VIE  
ASSOCIATIVE ET DU  
TEMPS LIBRE

**PROCURATIONS :**

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER  
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE

**Absents :** Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

**Secrétaire de séance :** Claude HINZELIN

**Rapporteur :** N. BOUGUERIOUNE

**Exposé des motifs :**

En 1998 la ville de LAXOU a mis en place un Accueil de Loisirs pour les jeunes laxoviens pendant les vacances scolaires (excepté celles de Noël).

Depuis, ce service a connu plusieurs évolutions ; création d'un service de restauration, création d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement 3-6 ans puis regroupement de ce dernier avec l'Accueil de Loisirs sans Hébergement 6-16 ans, extension des horaires d'accueil et création d'une garderie du matin et du soir.

Ce service géré par le Service Sports Jeunesse et Vie Associative, se déroule au sein du groupe Scolaire Victor Hugo.

Dans le cadre des objectifs pédagogiques du centre, il a été constaté que même si le temps de loisirs peut être un temps d'apprentissage, il s'organise différemment par rapport aux temps spécifiques de l'école et il est important pour l'enfant de dissocier les lieux d'apprentissage scolaire et le lieu de vacances ou de loisirs.

Ainsi, dans un souci de toujours proposer un service de qualité aux enfants, il est proposé d'installer l'ALSH de la ville au sein de la Maison de la Vie Associative et du Temps libres (MVATL).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017

Les travaux nécessaires pour accueillir au sein de la Maison de la Vie Associative et du Temps libre les enfants de 3 à 12 ans de l'ALSH, ont été réalisés, en tenant compte des spécificités pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Par ailleurs, le site est accessible aux enfants à mobilité réduite.

Ce changement permettra également de :

- ne plus identifier l'ALSH comme le service d'un quartier et ainsi lutter contre toute forme de stigmatisation.
- centraliser les actions Jeunesse sur la MVATL et permettre aux parents d'identifier plus facilement ce lieu.
- développer de nouvelles activités, grâce à la configuration du site (plusieurs salles d'activités, salle informatique, espaces extérieures, arbres fruitiers, bassins...)

Le 23 février 2017, la commission « Jeunesse et Animations » a étudié cette proposition et a émis un avis favorable.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée « Jeunesse et Animations » le changement de lieu de l'accueil de loisirs, vers la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre, à compter du 10 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité



Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 10 mars 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

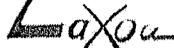
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017

Laxou

COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

7 – MODIFICATION DU  
REGLEMENT INTERIEUR  
DE FONCTIONNEMENT DE  
L'ACCUEIL DE LOISIRS  
SANS HEBERGEMENT  
(ALSH)

**PROCURATIONS :**

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER  
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE

**Absents :** Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

**Secrétaire de séance :** Claude HINZELIN

**Rapporteur :** N. BOUGUERIOUNE

**Exposé des motifs :**

Par délibération en date du 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau règlement intérieur de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH).

Depuis septembre 2013, les inscriptions à l'ALSH se font auprès du service Sport Jeunesse et Vie Associative, actuellement situé à la Maison de La vie Associative et du Temps libre (MVATL) 15 rue du 8 mai à Laxou.

A partir de la session d'Avril 2017, l'ALSH se déroulera sur le site de la MVATL.

Ce changement de lieu nous amène à actualiser le règlement intérieur de fonctionnement de l'ALSH.

Le 23 février 2017, la commission « Jeunesse et Animations » a étudié ce nouveau règlement intérieur de fonctionnement et a émis un avis favorable.

Le nouveau règlement intérieur de fonctionnement est joint à la présente délibération.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017

**Délibération :**  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée « Jeunesse et Animations » le nouveau règlement intérieur applicable aux enfants de 3 à 16 ans à compter du 10 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 10 mars 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

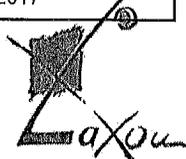
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

8 – COTISATION  
ASSURANCE GRAND  
NANCY DÉFI'B

**PROCURATIONS :**

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER  
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE

**Absents :** Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

**Secrétaire de séance :** Claude Hinzelin

**Rapporteur :** D. MAINARD

**Exposé des motifs :**

La commune de Laxou a intégré le dispositif Grand Nancy Défi'b en décembre 2016. Ce dispositif entre dans le cadre des actions du Contrat Local de Santé de la Métropole.

L'association Grand Nancy Défi'b créée en 2007 a pour but d'améliorer le pronostic vital des arrêts cardiaques par la mise en place d'un dispositif unique en France intégrant des citoyens volontaires.

L'association recrute des Sauveteurs Volontaires de Proximité (SVP) prêts à intervenir aux alentours de leur domicile.

Ces SVP sont formés à l'utilisation d'un Défibrillateur Externe Automatique (DEA) et au massage cardiaque.

A Laxou, 13 Sauveteurs Volontaires de Proximité ont été formés et sont opérationnels sur la commune sur les quartiers Hardeval-Maréville-Provinces, Zola Sainte-Anne et Village.

L'association propose une assurance pour couvrir les bénévoles en cas de dommage causé au domicile lors de leur intervention ou en cas d'accident. Cette cotisation annuelle d'un montant de deux euros par SVP actif est à la charge des communes.

Grand Nancy Défi'b sollicite la commune pour le paiement de la cotisation d'assurance pour l'année 2017.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification ~~du 14/03/2017~~  
**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le versement de la cotisation d'assurance à Grand Nancy Défi'b, selon les conditions exposées ci-dessus, pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité



Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 10 mars 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

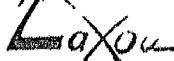
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017

  
Laxou

COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORE, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

9 – CONVENTION DE MISE  
A DISPOSITION D'UN  
VEHICULE POUR  
L'ASSOCIATION SI L'ON  
SE PARLAIT

**PROCURATIONS :**

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER  
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE

**Absents :** Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

**Secrétaire de séance :** Claude HINZELIN

**Rapporteur :** Y. PINON

**Exposé des motifs :**

L'association « Si l'on se parlait » en partenariat avec l'association Jeunes et Cité distribue des « Paniers Solidaires » sur le quartier des Provinces pour une soixantaine de familles. Pour ce faire, l'association doit aller chercher les denrées alimentaires à la Banque Alimentaire de Vandœuvre deux fois par mois et les déposer dans leur local situé à Laxou, Impasse de l'Artois, bâtiment Ile de France.

L'association jusqu'à présent utilisait un véhicule prêté par l'association Jeunes et Cité qui n'est plus en état pour transporter de grosses charges.

L'association sollicite la commune pour un prêt de véhicule avec chauffeur dans les conditions citées ci-dessus. Le coût de service est estimé à 162 € par mois soit un coût annuel de 3 888 €, valorisé comme subvention en nature.

Afin que l'association « Si l'on se parlait » puisse poursuivre ses actions solidaires au sein du quartier des Provinces, il est proposé de signer la convention ci-jointe de mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur entre la commune de Laxou et l'association « Si l'on se parlait ».

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un véhicule entre la commune de Laxou et l'association « Si l'on se parlait ».

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017  
Adopté à l'unanimité  
Notification : 15/03/2017

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 10 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

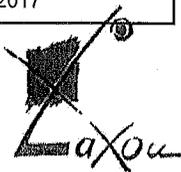
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017



**COMMUNE DE LAXOU**

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents** : Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

**Objet :**

**10 – DEMANDE DE  
PROTECTION  
FONCTIONNELLE :  
AFFAIRE NOEL  
JEANJACQUES ET  
ALEXANDRE RUSE**

**PROCURATIONS :**

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER  
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE

**Absents** : Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

**Secrétaire de séance** : Claude HINZELIN

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

**Exposé des motifs :**

Conformément à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, l'administration a l'obligation légale de protéger ses agents contre les attaques dont ils font l'objet à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ou contre les mises en cause de leur responsabilité civile et pénale devant le juge pénal à raison de faits qui n'ont pas le caractère de faute personnelle.

La protection fonctionnelle peut consister notamment à prendre en charge les frais d'avocat de l'agent et permettre la réparation des préjudices matériels, corporels, financiers et moraux.

Deux agents communaux exerçant leurs fonctions dans la police municipale ont été victimes le 28 juillet 2016 de faits d'outrages et menaces sur personnes dépositaires de l'autorité publique. Ces faits pour lesquels ils ont porté plainte, ont été poursuivis. Les agents se sont portés partie civile. Une audience est fixée le 17 mars 2017.

Pour les faits mentionnés, les deux agents ont effectué une demande de protection fonctionnelle le 7 décembre 2016.

Sous réserve de l'octroi de cette protection par le conseil municipal, une déclaration sera effectuée auprès de l'assureur en charge du contrat « protection fonctionnelle ».

A ce titre, au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder la protection fonctionnelle aux agents municipaux demandeurs pour les faits exposés.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017

**Délibération :**  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à accorder la protection fonctionnelle aux policiers municipaux et de l'autorise à mettre en œuvre celle-ci afin de prendre en charge les frais de procédure et d'avocat dans l'affaire précitée.

Le paiement des honoraires d'avocat s'effectuera uniquement sur présentation de la preuve du service fait, à savoir copie du jugement ou des conclusions produites par l'avocat.

Les bénéficiaires de la protection devront reverser à la collectivité les sommes susceptibles de leur être allouées au titre des frais irrépétibles, dans la mesure où la commune a pris en charge les frais de procédure.

Adoptée à l'unanimité



Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 10 mars 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

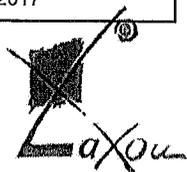
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017



**COMMUNE DE LAXOU**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 9 mars 2017**

**DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE**

**ARRONDISSEMENT :  
NANCY**

**CANTON :  
LAXOU**

**NOMBRE DE**

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAÛTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

**Objet :**

**11 – DEMANDE DE  
SUBVENTION AU FONDS  
INTERMINISTÉRIEL DE  
PRÉVENTION DE LA  
DELINQUANCE (FIPD)**

**PROCURATIONS :**

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER  
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE  
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE

**Absents :** Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

**Secrétaire de séance :** Claude HINZELIN

**Rapporteur :** Y. PINON

**Exposé des motifs :**

La commune de Laxou souhaite procéder à l'installation d'un système de vidéo protection sur le territoire communal afin d'assurer la sécurisation des lieux particulièrement exposés aux phénomènes de délinquance, d'accroître la dissuasion et ainsi renforcer la sécurisation des biens et des personnes.

La première phase du projet, prévue pour l'année 2017, correspondant à l'installation de deux caméras situées respectivement sur le quartier du Champ-le-Bœuf (rue de la Meuse) et sur le quartier Mairie-Sainte-Anne, représente un montant prévisionnel de 50 000 € TTC.

Dans ce cadre la commune souhaite faire appel au financement du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et d'autres financeurs éventuels et à signer les documents s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2017

Notification : 15/03/2017

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 10 mars 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le  
et de la publication le

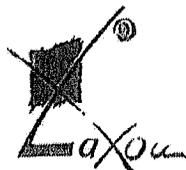
A Laxou, le

Le Maire,  
Laurent GARCIA

**Conseil  
Municipal  
Du 30 mars 2017**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

COMMUNE DE LAXOU  
Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaïne GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**1 – CREATION DE LA  
COMMISSION  
MUNICIPALE  
SPECIALISEE N°13 –  
« NOUVEAU PROGRAMME  
NATIONAL DE  
RENOVATION URBAINE »  
(NPNRU)**

**PROCURATIONS :**

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme I. TAGHITE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

Rapporteur : M. le Maire

**Exposé des motifs :**

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal peut former au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui le composent. Dans cette première réunion les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, six sièges sont attribués à la majorité et un siège pour chacune des deux autres listes. Il faut rappeler que l'usage prescrit que les adjoints peuvent participer librement aux travaux de toutes les commissions.

Face aux enjeux et aux objectifs de renouvellement urbain de ce quartier, il apparaît nécessaire de créer une commission municipale spécialisée NPNRU.

Le quartier des Provinces à Laxou est inclus dans le protocole de préfiguration signé le 16 janvier 2017 par les 18 partenaires, dont le Préfet de Meurthe-et-Moselle, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, le conseil départemental, la caisse des dépôts, la Métropole du Grand Nancy,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Espaces Commerciaux et Artisanat aux,  
Notification : 05/04/2017

l'Etablissement Public de l'Aménagement et de restauration des  
la ville de Laxou, les bailleurs.

Il est rappelé qu'une réunion publique intitulée « La rénovation urbaine des Provinces, parlons-en » s'est tenue à l'initiative de la Ville de Laxou mercredi 15 mars 2017 et a rassemblé plus de 150 personnes : habitants, commerçants, professions libérales, professionnels de santé, membres du conseil de proximité, membres du conseil citoyens, tissu associatif au sens large, bailleurs, urbanistes, Etat, élus métropolitains et municipaux, ... démontrant les attentes et les envies de s'investir dans ce grand projet pour la Ville de Laxou.

#### Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, crée une commission municipale spécialisée Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), fixe la composition, outre le Maire, à 8 membres élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle et procède à l'élection de cette treizième commission.

Il faut rappeler que l'usage prescrit et conformément au règlement intérieur du conseil municipal que les adjoints peuvent participer aux débats mais pas aux éventuels votes, sauf pour les commissions desquelles ils sont membres élus.

La création de la commission est adoptée à l'unanimité, ainsi que la désignation de 8 membres à main levée.

- Laurence WIESER
- Yves PINON
- Olivier ERNOULT
- Didier MAINARD
- Serge VAUTRIN
- Jean-Pierre REICHHART
- Christophe GERARDOT
- Carole CHRISMEN

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission le 04 AVR. 2017

En préfecture le

et de la publication le 04 AVR. 2017

A Laxou, le 04 AVR. 2017

Le Maire,  
Laurent GARCIA



EXTRAIT DU REGISTRE  
 des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017

DEPARTEMENT :  
 MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
 NANCY

CANTON :  
 LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**2 – MODIFICATION DE LA  
 COMPOSITION DES  
 COMMISSIONS  
 MUNICIPALES  
 SPECIALISEES**

**PROCURATIONS :**

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme I. TAGHITE  
 M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
 Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
 Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
 Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
 M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
 M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
 Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

Rapporteur : M. le Maire

**Exposé des motifs :**

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la création des commissions municipales spécialisées chargées d'étudier les questions soumises au conseil, les membres du conseil municipal réunis le 16 avril 2014 ont procédé à la création de douze commissions spécialisées et à l'élection de leurs membres.

**Commission N° 1 FINANCES /**

Y PINON.  
 O ERNOULT  
 AM ANTOINE  
 M BORE  
 S FALL  
 C BRENEUR  
 C GERARDOT  
 C CHRISMENT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

**Commission N°2 ENVIRONNEMENT**

L WIESER  
N BOUGUERIOUNE  
D LECA  
B CHAUFournier  
P CANTUS  
C HINZELIN  
P BAUMANN  
C CHRISMENT

**Commission N°3 URBANISME**

L WIESER  
C BAILLET BARDEAU  
O ERNOULT  
JP REICHHART  
P CANTUS  
M EHLINGER  
C GERARDOT  
C CHRISMENT

**Commission N°4 EMPLOI**

N BOURGUERIOUNE  
O ERNOULT  
P MICCOLI  
M BORE  
N JACQUOT  
C FERNANDES  
A BEREHIL  
C CHRISMENT

**Commission N°5 ENTREPRISES**

O ERNOULT  
D LECA  
AM ANTOINE  
S FALL  
N JACQUOT  
C BRENEUR  
C GERARDOT  
C CHRISMENT

**Commission N°6 JEUNESSE et ANIMATIONS**

N BOUGUERIOUNE  
G GIRARD  
P MICCOLI  
I TAGHITE  
K QRIBI  
M HELINGER  
A BEREHIL  
C CHRISMENT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

**Commission N°7 SCOLAIRE et PERISCOLAIRE**

N PARENT HECKLER  
C BAILLET BARDEAU  
J CAILLET  
B CHAUFOURNIER  
I TAGHITE  
K QRIBI  
V EPHRITIKHINE  
C CHRISMENT

**Commission N°8 SPORT et VIE ASSOCIATIVE**

C BAILLET BARDEAU  
G GIRARD  
D LECA  
J CAILLET  
P MICCOLI  
M EHLINGER  
C GERARDOT  
C CHRISMENT

**Commission N°9 POLITIQUE CULTURELLE**

L WIESER  
G GIRARD  
D LECA  
JP REICHHART  
P MICCOLI  
C HINZELIN  
P BAUMANN  
C CHRISMENT

**Commission N°10 COHESION SOCIALE**

Y PINON  
MJ LIGIER  
P MICCOLI  
M BORE  
I TAGHITE  
C FERNANDES  
V EPHRITIKHINE  
C CHRISMENT

**Commission N°11 SANTE HANDICAP**

D MAINARD  
S VAUTRIN  
MJ LIGIER  
C FERNANDES  
P CANTUS  
J LHOMMEE  
V EPHRITIKHINE  
C CHRISMENT

**Commission N°12 TRAVAUX et MAITRISE de l'ENERGIE**

L WIESER  
N PARENT HECKLER  
C BAILLET BARDEAU  
JP REICHHART  
S VAUTRIN  
P CANTUS  
P BAUMANN  
C CHRISMENT

Suite au départ de 3 membres du conseil municipal et à la demande de certains conseillers de s'investir dans d'autres délégations que celles attribuées en 2014, il est nécessaire de procéder à la mise à jour des listes des 12 commissions dans les domaines de compétences énumérés ci-dessus et d'en fixer la composition à 8 membres élus au scrutin à liste proportionnel et de procéder à l'élection des membres de ces commissions.

Il faut rappeler que l'usage prescrit et conformément au règlement intérieur du conseil municipal que les adjoints peuvent participer aux débats mais pas aux éventuels votes, sauf pour les commissions desquelles ils sont membres élus.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection des listes des 12 commissions municipales spécialisées créées en 2014.

Adoptée à l'unanimité à main levée

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le **04 AVR. 2017**

et de la publication le **04 AVR. 2017**

A Laxou, le **04 AVR. 2017**

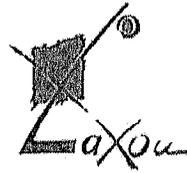
Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

 Réception par le préfet : 05/04/2017  
 COMMUNE DE LAXOU  
 Notification : 05/04/2017

 EXTRAIT DU REGISTRE  
 des  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017


 DEPARTEMENT :  
 MEURTHE-ET-MOSELLE

 ARRONDISSEMENT :  
 NANCY

 CANTON :  
 LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 28
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**3 – REPRISE ANTICIPEE  
 DES RESULTATS  
 PROVISOIRES DE  
 L'EXERCICE 2016**
**PROCURATIONS :**

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme I. TAGHITE  
 M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
 Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
 Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A.-M. ANTOINE  
 Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
 M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
 M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
 Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

Rapporteur : Y. PINON

**Exposé des motifs :**

Les résultats provisoires de l'exercice comptable 2016 de la Commune, estimés au 3 mars 2017, et repris lors du vote du budget primitif en séance du Conseil Municipal du 30 mars 2017, s'établissent comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	1 386 432,27
EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ (2015)	2 591 716,50
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 978 148,77</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2016	- 822 160,22
EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ (2015)	1 342 776,88
<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>520 616,66</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

<b>REPORTS</b>	
DÉPENSES	226 030,00
RECETTES	51640,00
<b>DÉFICIT DE FINANCEMENT DES REPORTS</b>	<b>- 174 390,00</b>
Solde d'investissement après affectation	520 616,66
Solde de fonctionnement après affectation	3 978 148,77
<b>EXCÉDENT GLOBAL APRÈS AFFECTATION</b>	<b>4 498 765,43</b>

La commission municipale spécialisée "finances" réunie le 20 mars 2017 a émis un avis favorable à la reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2016 tels que définis ci-dessus.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

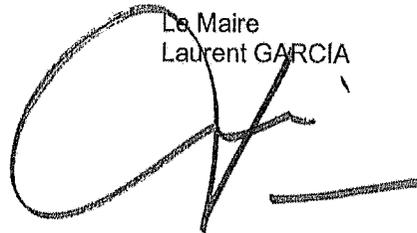
- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée « finances »,
- après avoir entendu les résultats estimés du réalisé 2016, confirme la reprise des résultats cumulés de la section de fonctionnement et d'investissement de 2016 et des excédents tels qu'ils seront repris lors du budget primitif 2017, voté le 30 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

5 abstentions : C. CHRISMENT / C. GERARDOT / P. BAUMANN / A. BEREHIL / V. EPHRITIKHINE

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le 04 AVR. 2017

et de la publication le 04 AVR. 2017

A Laxou, le 04 AVR. 2017

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLEARRONDISSEMENT :  
NANCYCANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 29
- Procurations : 09
- Absents : 00

Objet :

4 – VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guillaume GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFournier, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

**PROCURATIONS :**

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme I. TAGHITE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
Mme V. EPHRITKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

Rapporteur : Y. PINON

**Exposé des motifs :**

Les prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2017 vous sont présentées dans le document du budget 2017.

La commission municipale spécialisée "finances" réunie le 20 mars 2017 a émis un avis favorable au vote du budget primitif de l'exercice 2017 tel que défini ci-dessus.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission spécialisée « finances »,
- vote le budget primitif 2017.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

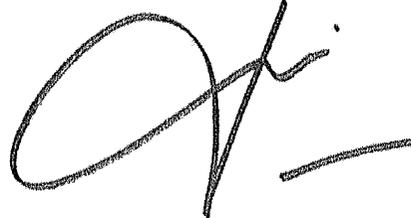
Adoptée à la majorité

1 contre : C. CHRISMENT

4 abstentions : C. GERARDOT / Aziz BEREHIL / P. BAUMANN / V. EPHRITIKHINE

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission, **04 AVR. 2017**

En préfecture le

et de la publication le **04 AVR. 2017**

A Laxou, le **04 AVR. 2017**

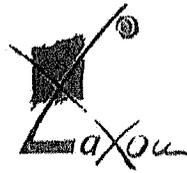
Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 05/04/2017  
 COMMUNE DE LAXOU  
 Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
 des  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
 MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
 NANCY

CANTON :  
 LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 09
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFournier, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**5 – VOTE DES TAUX  
 D'IMPOSITION 2017**

**PROCURATIONS :**

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme I. TAGHITE  
 M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
 Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
 Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
 Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
 M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
 M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
 Mme V. EPHRITKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
 M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

Rapporteur : Y. PINON

**Exposé des motifs :**

Les services fiscaux n'ont pas encore communiqué les bases prévisionnelles d'imposition locales pour l'année 2017, en ce qui concerne la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Il est rappelé qu'en ce qui concerne les impositions locales, les collectivités locales doivent délibérer chaque année sur le vote des taux des impôts locaux.

Les autres composantes de ces impositions relèvent des services fiscaux.

Malgré un contexte économique difficile et la réduction massive des dotations de l'Etat, la commune n'a pas augmenté les taux des impôts communaux depuis 2005. Pour faire face au désengagement de l'Etat, elle a recherché à réaliser des économies en adoptant et rationalisant ses dépenses, et ce depuis plusieurs années.

La Municipalité souhaite poursuivre ses efforts et ne désire pas augmenter les taux des impôts communaux.

Accusé certifié exécutoire

Aussi, les taux relevant de la commune et sur lesquels il est proposé de vous prononcer sont les suivants :

Réception par le préfet : 05/04/2017  
Notification : 05/04/2017

- taxe d'habitation : 7,81%
- taxe d'habitation logement vacant : 7,81%
- taxe sur le foncier bâti : 8,02%
- taxe sur le foncier non bâti : 14,30%

La réévaluation des bases d'imposition est établie chaque année par le Gouvernement lors de la loi de finances. Pour 2017 le Gouvernement l'a fixée à + 0,4 %.

Il est à noter que le budget primitif 2017 a été établi à partir de ces éléments.

### EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 2016 A 2017

	TAUX 2016	PRODUIT REALISE 2016	TAUX 2017	PRODUIT PREVISIONNEL 2017
	SUR LA BASE DE L'ETAT 1288 TRANSMIS PAR LES SERVICES FISCAUX			
<b>TAXE D'HABITATION</b>	7,81%	1 818 878 €	7,81%	1 826 153 €
<b>TAXE D'HABITATION logement vacant</b>	7,81%	32 012 €	7,81%	32 140 €
<b>TAXE SUR FONCIER BATI</b>	8,02%	1 731 298 €	8,02%	1 738 224 €
<b>TAXE SUR FONCIER NON BATI</b>	14,30%	6 022 €	14,30%	6 046 €
<b>TOTAL DES 4 TAXES</b>		<b>3 588 210 €</b>		<b>3 602 563 €</b>
<b>ALLOCATIONS COMPENSATRICES TPU</b>		2 053 551 €		2 053 000 €
<b>ALLOCATIONS COMPENSATRICES</b>		271 211 €		270 000 €
<b>TOTAL DES RECETTES FISCALES DIRECTES</b>		<b>5 912 972 €</b>		<b>5 925 563 €</b>

### DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

ALLOCATIONS COMPENSATRICES	2016	2017
	réalisé	prévu
Compensation pour transformation en exonération des dégrèvements totaux (taux 91) (TH)	218 683 €	215 000 €
Transformation en exonération des dégrèvements de taxe foncière (taux 91)	33 594 €	30 000 €
Compensation de la réduction de la fraction imposable des salaires		
Compensation pour abattement de 16% de la T.P.	59 892 €	58 000 €
Allocation de compensation communautaire	2 053 551 €	2 053 000 €
Dotations de solidarité communautaire	271 211 €	270 000 €
<b>TOTAL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES</b>	<b>2 664 936 €</b>	<b>2 656 500 €</b>

La commission municipale spécialisée "finances" réunie le 20 mars 2017 a émis un avis favorable aux taux d'imposition directe locale.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "finances",
- conserve pour l'année 2017 les taux d'imposition fixés en 2016.

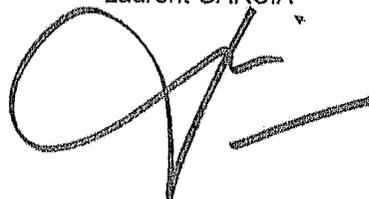
Ces taux sont constants depuis 2005, à savoir :

- taxe d'habitation	7,81%
- taxe d'habitation logement vacant	7,81%
- taxe sur le foncier bâti	8,02%
- taxe sur le foncier non bâti	14,30%.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

04 AVR. 2017

04 AVR. 2017

A Laxou, le 04 AVR. 2017

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Séance Ordinaire du 30 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLEARRONDISSEMENT :  
NANCYCANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 09
- Absents : 01

Objet :

**6 – IMPUTATION EN  
SECTION  
D'INVESTISSEMENT DES  
ACQUISITIONS DE BIENS  
MEUBLES D'UN MONTANT  
UNITAIRE INFÉRIEUR A  
500 € TTC**

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guislaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

**PROCURATIONS :**

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme I. TAGHITE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :** C. HINZELIN

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

Rapporteur : Y. PINON

**Exposé des motifs :**

Par arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 26 octobre 2001, le seuil au-dessus duquel les dépenses de biens meubles peuvent être comptabilisées en section d'investissement a été porté à 500 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Ce seuil correspond au montant unitaire toutes taxes comprises d'une acquisition.

La liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature et inscrits en section d'investissement quelle que soit leur valeur unitaire, est publiée au Journal Officiel du 15 décembre 2001, en annexe de l'arrêté cité.

Cette liste peut être complétée chaque année par l'assemblée délibérante de la collectivité, s'agissant de biens meubles d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé de 500 €, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité.

La délibération cadre annuelle est complétée, le cas échéant, par délibération expresse.

Accusé certifié exécutoire

La commission municipale spécialisée "finances" réunie le 20 mars 2017 a émis un avis favorable à l'imputation en section d'investissement des acquisitions de biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC.

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée « Finances »,
- vote la délibération cadre autorisant, sous réserve de délibérations expresses complémentaires, l'inscription en section d'investissement de biens meubles d'un montant unitaire, toutes taxes comprises, inférieur à 500 € TTC.

Adoptée à l'unanimité  
C. HINZELIN ne prend pas part au vote

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le 04 AVR. 2017

et de la publication le 04 AVR. 2017

A Laxou, le 04 AVR. 2017

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLEARRONDISSEMENT :  
NANCYCANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 09
- Absents : 00

Objet :

**7 – DEMANDE DE  
SUBVENTIONS POUR LE  
PROJET  
D'AMENAGEMENT D'UNE  
STRUCTURE MULTI-  
ACCUEIL**

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

**PROCURATIONS :**

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à Mme I. TAGHITE  
M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A.-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
Mme V. EPHRITKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

Rapporteur : C. BAILLET BARDEAU

**Exposé des motifs :**

L'accueil de la petite enfance constitue une priorité pour la commune. Actuellement, la crèche Hänsel et Gretel accueille vingt enfants de plus de dix-huit mois dans des locaux qui nécessitent de lourds travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

De ce fait, il est envisagé de regrouper la crèche Hänsel et Gretel et la crèche familiale dans une nouvelle structure prenant la place de deux logements propriété de la commune.

Cette nouvelle structure, accessible aux personnes à mobilité réduite, permettra d'augmenter l'offre de garde de la petite enfance par la création de cinq places supplémentaires ainsi que la possibilité d'accueillir des enfants à partir de deux mois.

D'un point de vue social, cette structure permettra d'accueillir plus d'enfants du quartier classé « politique de la ville » Les Provinces. Cette opportunité pour les familles pourra jouer un rôle non négligeable sur l'emploi et l'insertion professionnelle.

Le budget prévisionnel des travaux est estimé à 583 000 € HT. Les crédits seront inscrits au budget 2018, le démarrage des travaux étant envisagé en 2018.

Dans ce cadre il est envisagé de solliciter diverses subventions, notamment :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017  
dont dépend la Commune

- \*la réserve parlementaire d'un parlementaire de la circonscription
- \*la C.A.F
- \*le Fonds Européen de Développement Régional
- \*le Fond National de Développement des Territoires

La commune financera au minimum 20% du coût de l'opération.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées auprès des organismes cités ci-dessus et d'autres financeurs éventuels et à signer les documents s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité  
1 abstention : C. CHRISMENT

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 31 mars 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission **04 AVR. 2017**  
En préfecture le  
et de la publication le **04 AVR. 2017**

A Laxou, le **04 AVR. 2017**

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU  
 Réception par le préfet : 05/04/2017  
 Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
 des  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
 MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
 NANCY

CANTON :  
 LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**8 – DEMANDE DE  
 SUBVENTIONS POUR LA  
 MISE AUX NORMES  
 D'ACCESSIBILITE DU  
 GROUPE SCOLAIRE  
 EMILE ZOLA**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
 Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
 Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
 Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
 M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
 M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
 Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
 M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** Mathieu EHLINGER

**Rapporteur :** D. MAINARD

**Exposé des motifs :**

La mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du groupe scolaire Emile Zola s'inscrit dans le cadre de l'agenda de mise en accessibilité programmée des établissements recevant du Public (E.R.P).

La mise en conformité des bâtiments aux normes « HAND » nécessite la réalisation de multiples travaux dans l'enceinte du groupe scolaire.

Le montant des travaux s'élève à 131 666 € hors taxes. S'ajoute à ce montant, 416 € hors taxes de frais liés au contrôle du respect des normes « HAND » par un bureau de contrôle indépendant, soit un montant total 132 082 € hors taxes.

Les crédits seront inscrits au budget 2017. L'exécution des travaux est prévue aux mois de juillet et août 2017, pendant les vacances scolaires afin de ne pas perturber l'enseignement scolaire.

Dans ce cadre il est envisagé de solliciter une subvention à hauteur de 40% du coût total hors taxes des travaux au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et 30% du montant total hors taxes au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

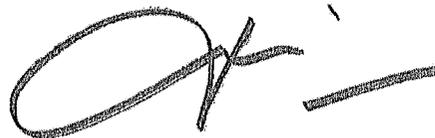
**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées auprès du fonds de soutien à l'investissement public local, de la dotation d'équipement aux territoires ruraux et d'autres financeurs éventuels et à signer les documents s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

04 AVR. 2017

et de la publication le

04 AVR. 2017

A Laxou, le

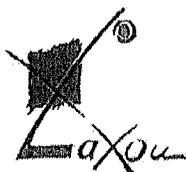
Le Maire, 04 AVR. 2017

Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU  
Réception par le préfet : 05/04/2017  
Notification : 05/04/2017EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLEARRONDISSEMENT :  
NANCYCANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**9 – DEMANDE DE  
SUBVENTIONS POUR LE  
RENOUVELLEMENT DE  
GILETS PARE-BALLES  
POUR LES AGENTS DE LA  
POLICE MUNICIPALE**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

**Rapporteur :** M. le Maire**Exposé des motifs :**

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des agents de police municipale, il convient de renouveler les gilets pare-balles dont les agents de la Police Municipale sont dotés.

L'achat de quatre gilets pare-balles est envisagé cette année, pour un montant total de 1 500 € hors taxes.

Les crédits seront inscrits au budget 2017.

Dans ce cadre il est envisagé de solliciter une subvention au Fonds de Prévention de la Délinquance, à hauteur de 50% du coût total hors taxes des gilets.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées auprès du Fonds de Prévention de la Délinquance et à signer les documents s'y rapportant.

Accusé certifié exécutoire

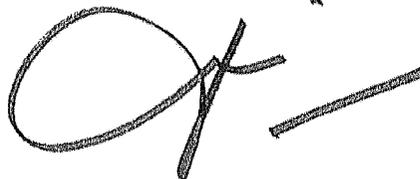
Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le 04 AVR. 2017

et de la publication le 04 AVR. 2017

A Laxou, le 04 AVR. 2017

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guillaume GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**10 – DEMANDE DE  
SUBVENTIONS POUR LA  
MISE AUX NORMES  
D'ACCESSIBILITE DU  
MONUMENT DE LA  
RESISTANCE**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** Mathieu EHLINGER

**Rapporteur :** D. MAINARD

**Exposé des motifs :**

La mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du monument de la résistance s'inscrit dans le cadre de l'agenda de mise en accessibilité programmée des Installations Ouvertes au Public (I.O.P).

Afin de rendre le site accessible à tous, divers travaux sont nécessaires, notamment la création d'allées en asphalte, la pose de bande d'aide à l'orientation et d'une signalétique spécifique permettant le déplacement des personnes en situation de handicap.

Le montant estimé des travaux pour l'ensemble de ces prestations s'élève à 24 850 € HT.

Les crédits seront inscrits au budget 2017, l'exécution des travaux est prévue au mois de juillet 2017.

Dans ce cadre il est envisagé de solliciter une subvention à hauteur de 40% du coût total hors taxes des travaux au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées auprès du fonds de soutien à l'investissement public local et d'autres financeurs éventuels et à signer les documents s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal :

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

**04 AVR. 2017**  
**04 AVR. 2017**

A Laxou, le

**04 AVR. 2017**

Le Maire,  
Laurent GARCIA



COMMUNE DE LAXOU

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLEARRONDISSEMENT :  
NANCYCANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**11 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DU MARCHÉ PUBLIC DE PREPARATION ET LIVRAISON DE REPAS**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

Rapporteur : N. PARENT HECKLER

**Exposé des motifs :**

Le marché préparation et livraison de repas pour différents services communaux arrive à échéance en novembre 2017.

Il s'agit de fournir des repas aux élèves des écoles préélémentaires et élémentaires, aux enfants de la structure d'accueil petite enfance Hansel et Gretel ainsi qu'aux enfants participant à l'accueil de loisirs sans hébergement.

Il convient de constituer un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. La commune, en tant que coordonnateur du groupement, sera chargée de mettre en œuvre la procédure de passation du marché, de signer et notifier le marché. La commission d'appel d'offres compétente pour l'attribution du marché sera celle du coordonnateur.

Le marché à bon de commandes sera composé de deux lots comme suit :

- Lot n°1 Préparation et livraison des repas pour les enfants des écoles et de l'accueil de loisirs sans hébergement
- Lot n°2 Préparation et livraison des repas et gouters pour la petite enfance.

Le montant maximum annuel des marchés est fixé comme suit :

- Lot n° 1 : 213 300 € HT
- Lot n° 2 : 16 500 € HT

La durée du marché est prévue pour un an renouvelable tacitement deux fois pour la même durée.

Les services de restauration sont considérés comme des services sociaux au sens de l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics permettant la passation d'un marché à procédure adaptée sans limite de montant.

#### Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

04 AVR. 2017

04 AVR. 2017

A Laxou, le

04 AVR. 2017

Le Maire,

Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**12 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES DE BUREAU**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

**Rapporteur :** N. PARENT HECKLER

**Exposé des motifs :**

Le marché de fournitures et petits matériels pédagogiques, scolaires, extrascolaires et administratives arrive à échéance cette année.

Les besoins des services communaux et du Centre Communal d'action sociale étant similaires, il convient de mettre en œuvre un nouveau marché à bons de commandes, dans le respect des dispositions particulières de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics, facilitant la mise en œuvre d'un groupement de commandes entre plusieurs établissements à personnalité juridique. L'objectif de ces dispositions réglementaires est de permettre à plusieurs entités de s'associer pour l'organisation, la passation et la gestion de marchés publics portant sur des besoins identiques, afin de bénéficier des effets d'économie d'échelle et de la mutualisation des procédures.

La commune, en tant que coordonnateur du groupement sera chargée de mettre en œuvre la procédure de passation du marché, de signer et notifier le marché.

Le marché sera composé de trois lots comme suit :

- Lot n°1 Fournitures et petits matériels pédagogiques extrascolaires : le montant maximum annuel est fixé à 15 500 € hors taxes.

Accusé certifié exécutoire

- Lot n°2 Fournitures et petits matériels pédagogiques scolaires : le montant maximum annuel est fixé à 29 500 € hors taxes
- Lot n°3 Fournitures administratives : le montant maximum annuel est fixé à 5 000 € hors taxes.

Réception par le préfet : 05/04/2017  
Notification : 05/04/2017

Le Centre Communal d'Action Sociale n'adhère qu'aux lots n°1 et n°3.

La durée du marché est prévue pour un an renouvelable tacitement deux fois pour la même durée.

Le montant maximum total du marché étant inférieur aux seuils de procédure formalisée, le marché sera passé selon une procédure adaptée.

**Délibération :**

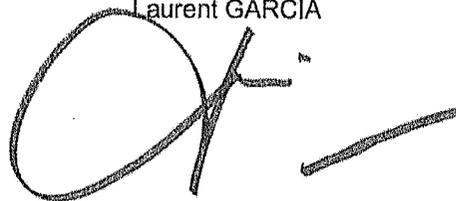
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

04 AVR. 2017

04 AVR. 2017

A Laxou, le

04 AVR. 2017

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU

Réception par le préfet : 05/04/2017

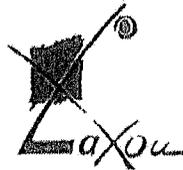
Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08
- Absents : 00

Objet :

**13 – MISE A JOUR DU  
TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guislaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
Mme V. EPHRITKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

**Rapporteur :** M. le Maire

**Exposé des motifs :**

L'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose que les emplois de chaque collectivités ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc à celui-ci de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de prendre en compte les évolutions de carrière des agents induits notamment par le reclassement indiciaire qui a eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et découle de la mise en œuvre de la réforme de l'Etat sur les "Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations".

Par ailleurs, afin de rendre le tableau des effectifs plus lisible, une nouvelle forme de présentation du tableau des effectifs est proposée :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017



## VILLE DE LAXOU

## TABLEAU DES EFFECTIFS 2017

SERVICE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC	OBSERVATIONS
Direction	Directeur général des Services	A	1	1		
	Collaborateur de cabinet	A	1	0		
	Rédacteur	B	2	1		
Secrétariat général	Attaché	A	1	0		
	Rédacteur	B	1	1		
	Adjoint Administratif	C	2	1		
	Adjoint technique	C	1	1		
Etat Civil - Population	Rédacteur	B	1	1		
	Adjoint administratif	C	5	4		
	Agent de maîtrise	C	1	1		
	Adjoint technique	C	1	1		
Ressources Humaines	Attaché	A	3	3		
	Rédacteur	B	1	1		
	Adjoint administratif	C	3	2		
Finances, commande publique et affaires juridiques	Attaché	A	2	1		
	Rédacteur	B	2	1		
	Adjoint administratif	C	3	2		

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017  
 A  
 Notification : 05/04/2017

Services Techniques et Gardiennage	Ingénieur			1		
	Technicien	B	4	2		
	Rédacteur	B	1	1		
	Adjoint Administratif	C	6	3	1	
	Technicien	B	4	4		
	Agent de maîtrise	C	24	12		1 agent en détachement
	Adjoint technique	C	19	18		1 agent en congé parental
	Contrat d'avenir		1	1		
	apprenti		1	1		
Police municipale	Chef de service de la police municipale	B	1	0		
	Brigadier	C	5	3		
	Adjoint administratif	C	2	1		
Politique de la ville	Rédacteur	B	1	1		
	Adjoint Administratif	C	1	1		
Agents d'entretiens et prépa cantines	Adjoint technique	C	30	24	16	

## Accusé certifié exécutoire

		Réception par le préfet : 05/04/2017 Notification : 05/04/2017				
Education et Sports, jeunesse et vie associative	Animateur		2	2		1 agent en détachement
	Rédacteur	B	2	2		
	Educateur des APS	B	1	1		
	Agent de maîtrise	C	1	1		
	Adjoint administratif	C	5	3		
	Adjoint d'animation	C	11	11		
	ATSEM	C	10	8		
	Adjoint technique	C	14	7	1	
	Apprenti		1	1		
Pôle culturel	Conservateur chef	A	1	0		
	Attaché de conservation	A	2	1		
	Attaché	A	1	1		
	Assistant de conservation	B	5	2		
	Adjoint du patrimoine	C	7	5	1	
	Adjoint administratif	C	3	1	1	
	Adjoint technique	C	1	1		
Pôle cohésion sociale	Adjoint administratif	C	3	2		
<b>TOTAL</b>			<b>204</b>	<b>144</b>	<b>20</b>	

Monsieur le Maire précise que les membres du comité technique ont été consultés sur la mise à jour du tableau des effectifs.

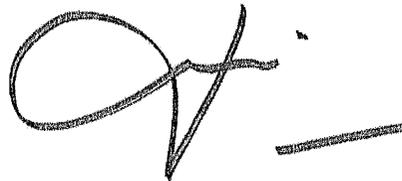
**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

04 AVR. 2017

04 AVR. 2017

A Laxou, le

04 AVR. 2017

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU  
 Réception par le préfet : 05/04/2017  
 Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
 des  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
 MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
 NANCY

CANTON :  
 LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaïne GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BOREÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**14 – RATIOS  
 D'AVANCEMENT DE  
 GRADE POUR L'ANNEE  
 2017**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
 Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
 Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
 Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
 M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
 M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
 Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
 M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** Mathieu EHLINGER

**Rapporteur :** M. le Maire

**Exposé des motifs :**

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut général de la Fonction Publique Territoriale précise au niveau de l'avancement de grade que :

***"le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancements de ce cadre d'emploi ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique".***

Pour rappel, l'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un cadre d'emploi (exemple : agent de maîtrise à agent de maîtrise principal). La promotion interne quant à elle correspond à un changement du cadre d'emploi (exemple : adjoint administratif à rédacteur).

Ainsi, depuis 2007, l'avancement de grade doit être déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade ; on parle alors de "ratios promus/promouvables", c'est-à-dire le pourcentage appliqué au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade à une date donnée.

Accusé certifié exécutoire

La délibération fixant les ratios d'avancement de grade doit prévoir de taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grades, étant entendu que le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires (ancienneté de services effectifs, classement à un échelon minimum, examen professionnel...). Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Afin de respecter le pyramidage des grades et de prendre en compte la valeur professionnelle des agents remplissant les conditions d'avancement de grade, il est proposé de se prononcer chaque année sur les taux applicables.

Pour l'année 2017, il est proposé de fixer les taux de promotion "promus/promouvables" qui ont été soumis au Comité Technique le 29 mars 2017, comme suit :

Grade d'avancement	Ratio (%)
Attaché hors classe	0 %
Ingénieur en chef classe normale	0 %
Attaché principal	0 %
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	50 %
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	70 %
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 %
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	40 %
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Brigadier-chef principal	0 %
Adjoint du patrimoine ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint du patrimoine ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 %
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	100 %
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	100 %
Agent de maîtrise principal	0 %
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0 %
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	15 %
Adjoint animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint animation principal 2. classe	100 %
Educateur principal des APS 1 <sup>ère</sup> classe	0 %

Il est précisé qu'il sera appliqué la règle de l'arrondi supérieur dans le calcul des taux.

Il est également précisé que les taux ainsi fixés n'engagent pas l'autorité territoriale à procéder au maximum des nominations.

Les tableaux d'avancement de grade seront établis, après avis de la Commission Administrative Paritaire, par appréciation de l'acquis et de la valeur professionnelle des agents.

#### Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après consultation du Comité Technique du 29 mars 2017, fixe, pour l'année 2017, les taux de promotion pour la procédure d'avancement de grades des agents de la Ville de Laxou tels que définis ci-dessus.

Accusé certifié exécutoire

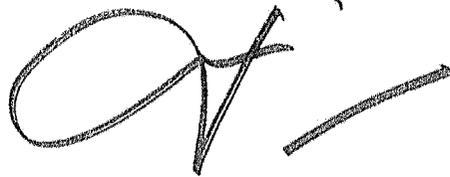
Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission **04 AVR. 2017**

En préfecture le

et de la publication le

**04 AVR. 2017**

A Laxou, le **04 AVR. 2017**

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**15 – FORMATIONS DES  
ELUS – ORIENTATIONS  
POUR L'ANNEE 2017**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** Mathieu EHLINGER

**Rapporteur :** M. le Maire

**Exposé des motifs :**

Le droit à la formation des élus a été affirmé en 1992. Il a été renforcé par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. La formation des élus est devenue une nécessité compte tenu de la complexité croissante de leurs fonctions. Le Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît aux membres des conseils municipaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions (articles L.2123-12, L2123-13 et L2123-14 du CGCT).

Le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation des membres du conseil municipal et fixer l'enveloppe annuelle affectée à la formation des élus. Il doit également définir les objectifs poursuivis en matière de formation des conseillers municipaux.

Il est précisé que la formation doit être en relation directe avec l'exercice du mandat de conseiller municipal. Les thèmes de la formation suivie peuvent être choisis dans les domaines suivants :

- gestion de la commune : finances, droit et contentieux, marchés publics, sécurité, assurances, réglementation des élections ;
- environnement et aménagement du territoire : politique de la ville, urbanisme, préservation et valorisation du patrimoine, nuisance, voirie ;
- communication : Internet, informatique, communication institutionnelle, communication Interne ;
- politiques sociales : enfances, jeunesse, personnes âgées, santé ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

- politiques sportives et culturelles.

Un crédit à hauteur de 5.000 € pour la formation des élus, dont 3254.90 € sont réservés pour la cotisation annuelle 2017 au titre des formations proposées par l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, est inscrit au budget 2017.

Il pourra être ajusté en cours d'année par décision modificative si nécessaire.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve les orientations en matière de formation des élus ci-dessus énoncées.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission **04 AVR. 2017**

En préfecture le

et de la publication le **04 AVR. 2017**

A Laxou, le

**04 AVR. 2017**

Le Maire,

Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU

Réception par le préfet : 05/04/2017

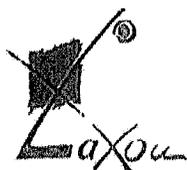
Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**16 – ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION ANNUELLE  
DE FONCTIONNEMENT AU  
COMITE SOCIAL DU  
PERSONNEL**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** Mathieu EHLINGER

**Rapporteur :** M. le Maire

**Exposé des motifs :**

Le Comité Social du Personnel de la Ville de Laxou rassemble environ 200 adhérents, actifs, élus ou retraités. L'association développe des activités concourant à entretenir la convivialité et le lien inter générationnel entre les agents, leurs enfants et les retraités. Elle organise, en conséquence, diverses activités, à savoir : l'arbre de Noël, des sorties et voyages, des soirées et journées amicales, le versement de primes pour les événements familiaux, des billetteries diverses, la souscription aux chèques vacances.

Au titre de l'année 2017, l'association poursuit son programme d'activités. Pour maintenir ces actions, elle sollicite une subvention de la Ville de Laxou qui complètera les ressources de l'association (les cotisations des membres, les dons, le produit des manifestations).

En plus de la mise à disposition de moyens matériels (bureau, matériel de bureau, photocopies, affranchissement...), la collectivité souhaite contribuer au financement des actions et prestations proposées par l'association.

Le 2 mars 2017, la commission municipale spécialisée "Politique Culturelle" a examiné la demande de subvention du Comité Social du Personnel et a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 28 500 €.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis de la commission municipale spécialisée "Politique Culturelle",
- octroie une subvention annuelle d'un montant de 28 500 € au Comité social du Personnel de la Ville de Laxou.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Les crédits nécessaires figurent au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

04 AVR. 2017

04 AVR. 2017

A Laxou, le

04 AVR. 2017

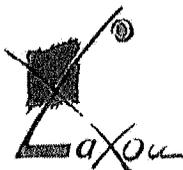
Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU  
 Réception par le préfet : 05/04/2017  
 Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
 des  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**17 – ATTRIBUTION DE  
 SUBVENTIONS  
 ANNUELLES DE  
 FONCTIONNEMENT AUX  
 ASSOCIATIONS A  
 CARACTERE SPORTIF**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
 Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
 Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
 Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
 M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
 M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
 Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
 M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

Rapporteur : G. GIRARD

**Exposé des motifs :**

La Ville de Laxou affirme une politique de soutien active et exprime ainsi sa volonté d'aider, dans la mesure de ses moyens, les initiatives des associations dont les actions sportives, sociales, ludiques et culturelles participent au rayonnement de la commune, en leur accordant notamment des subventions de fonctionnement.

Le 27 février 2017, la commission municipale spécialisée « Sports et vie associative » a examiné les demandes de subventions de fonctionnement annuelles déposées par les associations sportives.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée « Sports et vie associative »
- autorise le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Accusé certifié exécutoire

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2017.

Réception par le préfet : 05/04/2017  
Notification : 05/04/2017

Adoptée à l'unanimité  
C. GERARDOT ne prend pas part au vote

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Fait à Laxou, le 31 mars 2017  
Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture le 04 AVR. 2017  
et de la publication le 04 AVR. 2017

A Laxou, le 04 AVR. 2017  
Le Maire,  
Laurent GARCIA



Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLEARRONDISSEMENT :  
NANCYCANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Gullaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**18 – ATTRIBUTION DE  
SUBVENTION ANNUELLE  
DE FONCTIONNEMENT A  
UNE ASSOCIATION EN  
LIEN AVEC LA JEUNESSE**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE

**Exposé des motifs :**

La Ville de Laxou affirme une politique de soutien active et exprime ainsi sa volonté d'aider, dans la mesure de ses moyens, les initiatives des associations dont les actions sportives, sociales, ludiques et culturelles participent au rayonnement de la commune, en leur accordant notamment des subventions de fonctionnement.

Le 27 février 2017, la commission municipale spécialisée « Jeunesse et animations » a examiné les demandes de subventions de fonctionnement annuelles déposées par l'association « Colonie de Laxou ».

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Association Colonie de Laxou	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 €</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la proposition émise par la commission municipale spécialisée « Jeunesse et animations »
- autorise le versement de la subvention dont le montant est reporté dans le tableau ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

04 AVR. 2017

04 AVR. 2017

A Laxou, le

04 AVR. 2017

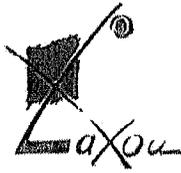
Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU  
Réception par le préfet : 05/04/2017  
Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**19 – ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS  
ANNUELLES DE  
FONCTIONNEMENT AUX  
ASSOCIATIONS  
OEUVRANT EN FAVEUR  
DE LA SANTE ET DE LA  
LUTTE CONTRE LE  
HANDICAP**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A.-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

Rapporteur : D. MAINARD

**Exposé des motifs :**

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la Municipalité poursuit ses engagements en direction des associations œuvrant en faveur de la santé et du handicap par l'octroi de subventions.

Le 23 février 2017, la commission municipale spécialisée "Santé et Handicap" a examiné les demandes de subventions annuelles déposées par les associations œuvrant en faveur de la santé et du handicap.

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION
AEIM (Adultes Enfants Inadaptés Mentaux)	100 €
GIAA (Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes)	250 €
Psy Cause Lorraine	200 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>550 €</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée et approuve le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le **04 AVR. 2017**

A Laxou, le **04 AVR. 2017**

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLEARRONDISSEMENT :  
NANCYCANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**20 – ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS  
ANNUELLES DE  
FONCTIONNEMENT AUX  
ASSOCIATIONS  
OEUVRANT EN FAVEUR  
DES ANCIENS  
COMBATTANTS**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

Rapporteur : Y. PINON

**Exposé des motifs :**

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la Municipalité poursuit ses engagements en direction des associations œuvrant en faveur des anciens combattants, par l'octroi de subventions.

Le 08 mars 2017, la commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale" a examiné les demandes de subventions annuelles déposées par les associations œuvrant en faveur des anciens combattants.

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION
ACPG - CATM (Association des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie Tunisie Maroc)	500 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	250 €
HARKIS 54 - Soldats de la France	100 €
Souvenir Français - Comité de Laxou	1 000 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>1 850 €</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

**Délibération :**

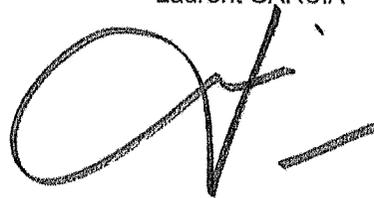
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée et approuve le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité  
J-P REICHHART ne prend pas part au vote

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission le 04 AVR. 2017

En préfecture le

et de la publication le 04 AVR. 2017

A Laxou, le 04 AVR. 2017

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU  
 Réception par le préfet : 05/04/2017  
 Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
 MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
 NANCY

CANTON :  
 LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Gullaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMONT

Objet :

**21 – ATTRIBUTION DE  
 SUBVENTIONS  
 ANNUELLES DE  
 FONCTIONNEMENT AUX  
 ASSOCIATIONS  
 OEUVRANT EN FAVEUR  
 DES PERSONNES AGEES**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
 Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
 Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
 Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
 M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
 M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
 Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
 M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

Rapporteur : Y. PINON

**Exposé des motifs :**

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la Municipalité poursuit ses engagements en direction des associations œuvrant en faveur des personnes âgées, par l'octroi de subventions.

Le 08 mars 2017, la commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale" a examiné les demandes de subventions annuelles déposées par les associations œuvrant en faveur des personnes âgées.

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Foyer de l'Amitié	1 240 €
ARPAL (Association des Retraités et Personnes Âgées de Laxou)	4 674 €
Réseau Gérontologique Gérard Cuny	438,90 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>6 352,90 €</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée et approuve le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessus.

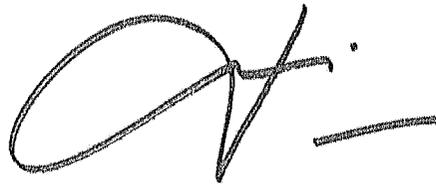
Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

J-P REICHHART ne prend pas part au vote

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le 04 AVR. 2017

et de la publication le

A Laxou, le

04 AVR. 2017

Le Maire,

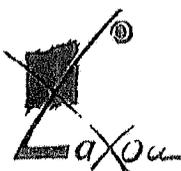
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU  
Réception par le préfet : 05/04/2017  
Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

22 – ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS  
ANNUELLES DE  
FONCTIONNEMENT AUX  
ASSOCIATIONS A  
CARACTERE SOCIAL

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD

**ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

Rapporteur : Y. PINON

**Exposé des motifs :**

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la Municipalité poursuit ses engagements en direction des associations œuvrant en faveur du social, par l'octroi de subventions.

Le 8 mars 2017, la commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale" a examiné les demandes de subventions annuelles de fonctionnement déposées par les associations œuvrant en faveur du social.

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION
<b>ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE</b>	
ARS (Accueil et Réinsertion Sociale)	900 €
Banque Alimentaire	400 €
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes)	250 €
Secours Catholique	4 300 €
<b>AIDE A LA FAMILLE</b>	
Confédération Syndicale des Familles	500 €
Si l'on se parlait	900 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>7 250 €</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée et approuve le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

C. BAILLET BARDEAU ne prend pas part au vote

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission **04 AVR. 2017**

En préfecture le

et de la publication le

**04 AVR. 2017**

A Laxou, le **04 AVR. 2017**

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

COMMUNE DE LAXOU

Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLEARRONDISSEMENT :  
NANCYCANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 07
- Absents : 02

Objet :

23 – ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS DE  
FONCTIONNEMENT AUX  
INSTANCES  
PARTICIPATIVES

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Gullaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

## PROCURATIONS :

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à N. BOUGUERIOUNE

ABSENTS : L. WIESER, C. CHRISMENT

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

Rapporteur : C. HINZELIN

## Exposé des motifs :

Les associations des conseils de proximité, instances participatives très impliquées sur le territoire dans l'émergence d'initiatives locales par leur contribution collective à la résolution de problèmes de proximité, sollicitent l'octroi d'une subvention pour assurer leurs frais de fonctionnement engagés au cours de l'année 2017.

Les attentes des habitants et le souhait d'une réflexion élargie pour donner plus de sens à la participation des Laxoviennes et des Laxoviens à la vie de leur quartier, montrent qu'il convient de prendre en compte les requêtes émanant de tous les secteurs par l'intermédiaire de leur conseil de proximité respectifs.

Conformément à leurs demandes, afin de les soutenir dans leurs besoins logistiques pour l'année 2017, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 200 € par conseil de proximité demandeur

- Conseil de proximité Zola Sainte-Anne
- Conseil de proximité Hardeval Maréville Provinces
- Conseil de proximité Champ-le-Bœuf.

Par ailleurs, afin de subvenir aux premiers besoins liés à la création et aux premiers mois de fonctionnement du Conseil Citoyen des Provinces, il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 200 €.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 200 € aux conseils de proximité Zola Sainte-Anne, Hardeval Maréville Provinces et Champ-le-Bœuf au titre de l'année 2017, ainsi qu'au Conseil Citoyen des Provinces.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

L. WIESER et C. CHRISMENT ne prennent pas part au vote

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission **04 AVR. 2017**

En préfecture le **04 AVR. 2017**

et de la publication le **04 AVR. 2017**

A Laxou, le

**04 AVR. 2017**

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLEARRONDISSEMENT :  
NANCYCANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 07
- Absents : 02

Objet :

**24 – ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS  
ANNUELLES DE  
FONCTIONNEMENT AUX  
ASSOCIATIONS A  
CARACTERE CULTUREL**

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à N. BOUGUERIOUNE

**ABSENTS :** L. WIESER, C. CHRISMENT**Secrétaire de séance :** Mathieu EHLINGER**Rapporteur :** M. le Maire**Exposé des motifs :**

Le secteur associatif culturel constitue un partenaire privilégié au sein de la commune par ses actions. Les associations accompagnent, diversifient et enrichissent le quotidien des citoyens laxoviens.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la Municipalité poursuit ses engagements en direction des associations œuvrant dans le domaine culturel par l'octroi de subventions.

Le jeudi 2 mars 2017, la commission "Politique culturelle" a examiné les demandes de subventions annuelles de fonctionnement déposées par les associations culturelles.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les propositions émises par la commission "Politique culturelle",
- autorise le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau annexé au présent rapport.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

Adoptée à l'unanimité

L. WIESER et C. CHRISMENT ne prennent pas part au vote

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

04 AVR. 2017

04 AVR. 2017

A Laxou, le 04 AVR. 2017

Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU  
Réception par le préfet : 05/04/2017  
Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017

DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLEARRONDISSEMENT :  
NANCYCANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 08
- Absents : 01

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaïne GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

Objet :

**25 – ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION ANNUELLE  
DE FONCTIONNEMENT A  
L'ASSOCIATION DU  
COMITE DE JUMELAGE  
DE LAXOU (ACJL)**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J.-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A.-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à N. BOUGUERIOUNE

**ABSENTS :** C. CHRISMENT**Secrétaire de séance :** Mathieu EHLINGER**Rapporteur :** M. le Maire**Exposé des motifs :**

La ville de Laxou est jumelée avec une ville allemande, Heubach, et une ville malienne, Anderamboukane.

Concrétisé en 1963, le jumelage avec Heubach a permis aux deux communes de tisser des liens solides tout au long de ces cinquante dernières années.

Parmi les manifestations qui permettent aux habitants des deux communes de se retrouver régulièrement, figure la Fête des Enfants (Kinderfest), une fête traditionnelle organisée à Heubach depuis 1820.

Les deux villes ont reçu en 1976 la plus haute distinction européenne « le drapeau de l'Europe », accordée par le Conseil de l'Europe aux communes qui mènent des actions allant dans le sens de l'union et de la compréhension entre les peuples d'Europe et qui agissent pour propager l'idéal d'unité européenne.

Anderamboukane et Laxou sont jumelées depuis 1999. Ce jumelage, à but en grande partie humanitaire, a permis de monter de nombreux dossiers en faveur de la commune malienne : création d'un dispensaire médical mobile, d'une bibliothèque, d'une banque de céréales et de semences, construction de puits et de conduites pour l'acheminement d'eau potable, ...

Accusé certifié exécutoire

En 2008, un serment tripartite a été signé par les maires d'Andranboukane, Laxou et Heubach, affirmant la volonté de développer entre les communes de cordiales relations, dans un esprit de solidarité.

Réception par le préfet : 05/04/2017  
Notification : 05/04/2017

Depuis la création des jumelages, la ville de Laxou œuvre en étroite collaboration avec l'Association du Comité de Jumelage de Laxou (ACJL), laquelle est chargée d'entretenir et de développer les relations entre les trois communes.

Le jeudi 2 mars 2017, la commission municipale spécialisée «Politique culturelle » a examiné la demande de subvention de l'ACJL et propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3 000 € (trois mille euros).

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée « politique culturelle »,
- autorise le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3 000 € (trois mille euros) à l'ACJL pour l'année 2017.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

C. CHRISMENT et C. GERARDOT ne prennent pas part au vote

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

04 AVR. 2017

04 AVR. 2017

A Laxou, le

04 AVR. 2017

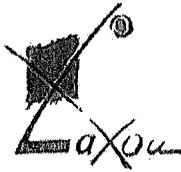
Le Maire,  
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU  
 Réception par le préfet : 05/04/2017  
 Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
 des  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absents : 01

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

Objet :

**26 -- RELATIONS ENTRE  
 LA VILLE DE LAXOU ET  
 L'ASSOCIATION POUR LA  
 PROMOTION ET  
 L'ENSEIGNEMENT DE LA  
 MUSIQUE (APEM).  
 ACTUALISATION DE LA  
 CONVENTION  
 FINANCIERE**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
 Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
 Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
 Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
 M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
 Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
 M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD  
 M. A. QRIBI ayant donné procuration à N. BOUGUERIOUNE

**ABSENTS :** C. CHRISMENT**Secrétaire de séance :** Mathieu EHLINGER**Rapporteur :** M. le Maire**Exposé des motifs :**

L'Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique (APEM) favorise la pratique de la musique par les Laxoviens. Elle participe au rayonnement culturel de la Commune et propose des activités liées au dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant en compensation de la subvention allouée.

Afin que l'association puisse mener à bien sa mission, la ville de Laxou lui attribue depuis plusieurs années des financements.

A ce titre, et afin de respecter le décret du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la commission municipale spécialisée "Politique culturelle" réunie le jeudi 2 mars 2017, propose de formaliser les relations entre la ville de Laxou et l'APEM, dans une convention financière.

La convention jointe en annexe a pour objectif de s'assurer de l'affectation des fonds publics et de préciser les rôles et obligations respectifs des signataires.

Par ailleurs, la commission a examiné la demande de subvention de l'APEM et propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 40 000 € (quarante mille euros).

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour l'année 2017, jointe en annexe.
- autorise le versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € (quarante mille euros) à l'APEM pour l'année 2017.

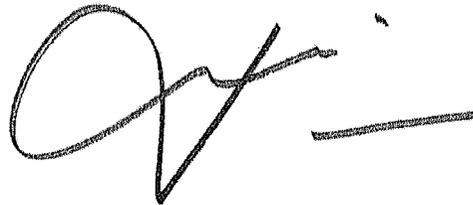
Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

C. CHRISMENT ne prend pas part au vote

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

**04 AVR. 2017**

A Laxou, le

**04 AVR. 2017**

Le Maire, **04 AVR. 2017**

Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU

Réception par le préfet : 05/04/2017

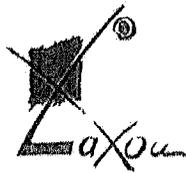
Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
NANCY

CANTON :  
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absents : 01

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

Objet :

27 – ADHESION A  
L'ASSOCIATION INNOOO  
LCE9

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD  
M. A. QRIBI ayant donné procuration à N. BOUGUERIOUNE

**ABSENTS :** C. CHRISMENT**Secrétaire de séance :** Mathieu EHLINGER**Rapporteur :** M. le Maire**Exposé des motifs :**

INNOOO est une alternative aux moteurs de recherche et aux réseaux sociaux américains. Moteur de recherche web francophone, ouvert, gratuit, indépendant et fabriqué en France (initié à Laxou en novembre 2012), INNOOO fournit les informations les plus pertinentes sans liens commerciaux ni publicitaires : l'internaute peut élargir sa recherche à d'autres moteurs sans resaisie de sa requête et sans se faire traquer ni aliéner ses données personnelles car il ne fait pas de proposition de résultats adaptée en fonction des recherches précédentes.

INNOOO est également un Réseau social qui permet aux citoyens inscrits de gérer leur Personnalité Numérique.

Les présentations INNOOO permettent de répondre aux questions pratiques des Laxoviens pour se sensibiliser aux technologies numériques protégeant la vie privée dans son ensemble (partie 1), être opérationnel sur le moteur de recherche (partie 2) et le réseau social (partie 3).

Les principaux intérêts pour les Laxoviens sont de :

- Reprendre en main ses données personnelles et les traces laissées sur le web en mettant en œuvre une alternative française ouverte
- Développer la participation des citoyens aux activités municipales et touristiques
- Se former sur les sujets proposés

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

- Permettre aux citoyens de construire leur « Personnalité Numérique » afin de faciliter la recherche d'emploi, organiser des portes ouvertes (autoentrepreneurs, artisans, commerçants), trouver et fidéliser des adhérents (associations culturelles et sportives)

L'adhésion à l'association INNOOO LCE9 ne comporte pas de frais, la commune assurant la mise à disposition gratuite d'une salle pour les formations gratuites à l'attention des Laxoviens.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

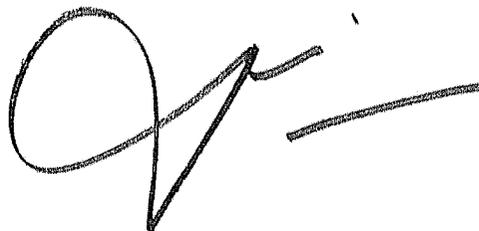
- accepte l'adhésion de la commune à l'association INNOOO LCE9,
- autorise Monsieur le Maire à mettre gratuitement une salle à disposition de l'association pour lesdites formations,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion jointe en annexe.

Adoptée à l'unanimité

C. CHRISMENT ne prend pas part au vote

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

**04 AVR. 2017**

et de la publication le

**04 AVR. 2017**

A Laxou, le

**04 AVR. 2017**

Le Maire,

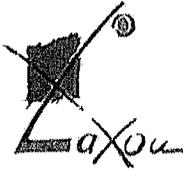
Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU  
 Réception par le préfet : 05/04/2017  
 Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
 des  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
 MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :  
 NANCY

CANTON :  
 LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaïne GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**28 – ADHESION AU  
 CONSEIL  
 D'ARCHITECTURE  
 D'URBANISME ET DE  
 L'ENVIRONNEMENT DE  
 MEURTHE ET MOSELLE  
 (CAUE)**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
 Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
 Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
 Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
 M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
 Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
 M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD  
 M. A. QRIBI ayant donné procuration à N. BOUGUERIOUNE

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** Mathieu EHLINGER

**Rapporteur :** L. WIESER

**Exposé des motifs :**

Il est proposé d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle (CAUE) pour l'année 2017.

En tant que membre, la Commune pourra profiter de conseils, d'informations et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Répondant à des missions de service public, le CAUE est une association départementale qui conseille, informe et sensibilise les particuliers et les collectivités dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Le montant de la cotisation est fixé pour 2017, première année d'adhésion, à un droit d'entrée de 1 000 € et une cotisation de 200 €.

La commission municipale spécialisée « Urbanisme » qui s'est réunie le 13 mars 2017, a émis un avis favorable à cette adhésion.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

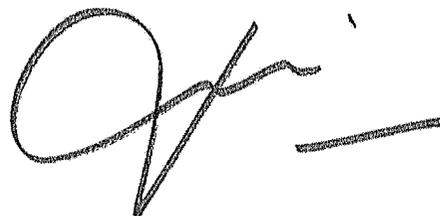
- approuve l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle (CAUE) pour l'année 2017,
- accepte de payer la cotisation,
- inscrit les crédits nécessaires à la dépense au budget 2017 et suivant

Adoptée à l'unanimité

P. BAUMANN ne prend pas part au vote

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

04 AVR. 2017

04 AVR. 2017

A Laxou, le

04 AVR. 2017

Le Maire,

Laurent GARCIA

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE LAXOU  
 Réception par le préfet : 05/04/2017  
 Notification : 05/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
 des  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mars 2017



DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08
- Absents : 00

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 24 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

**Étaient présents :** Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**29 – DENOMINATION DES  
 VOIES**

**PROCURATIONS :**

M. J. CAILLET ayant donné procuration à M. J-P. REICHHART  
 Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT  
 Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE  
 Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON  
 M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER  
 Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL  
 M. S. FALL ayant donné procuration à D. MAINARD  
 M. A. QRIBI ayant donné procuration à N. BOUGUERIOUNE

**ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Mathieu EHLINGER

**Rapporteur :** L. WIESER**Exposé des motifs :**

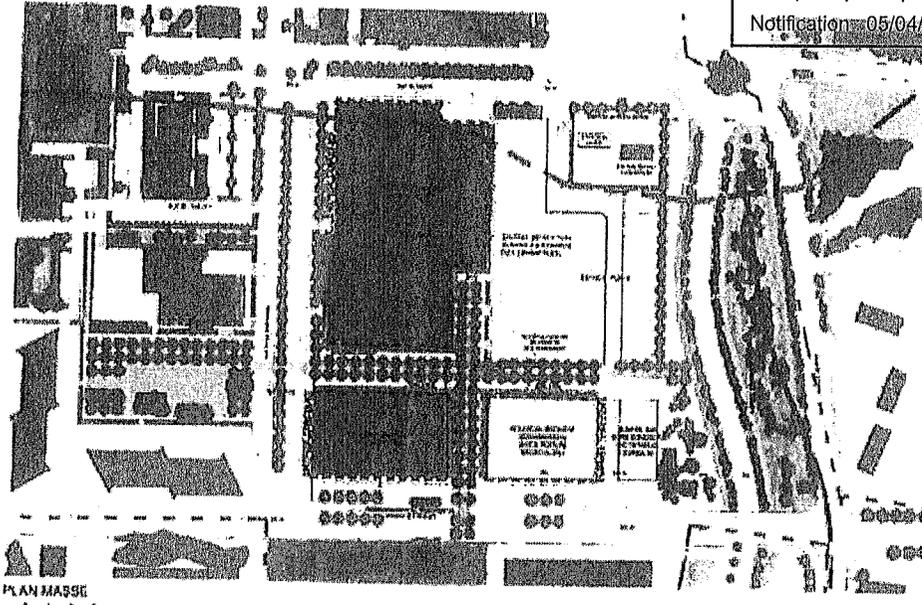
Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques, au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Dans le cadre des travaux de restructuration et de réhabilitation du centre commercial La Cascade, deux nouvelles voies vont être créées.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2017

Notification : 05/04/2017



Source : CHEMETOFF et associés

Il convient de nommer les voies pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS...

Il est proposé de nommer la voie perpendiculaire à la rue de la Mortagne : Allée de la Cascade et de nommer la voie perpendiculaire à la rue de la Moselle : Allée de la Fontaine.

### Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré nomme les deux nouvelles voies, créées à l'occasion de la réhabilitation du centre commercial La Cascade au Champ-le-Bœuf, allée de la Cascade et allée de la Fontaine.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Laxou, le

Le Maire  
Laurent GARCIA

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Laxou, le 31 mars 2017

Certifiée exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture le

et de la publication le

04 AVR. 2017

04 AVR. 2017

A Laxou, le

04 AVR. 2017

Le Maire,

Laurent GARCIA

# DÉCISIONS DU MAIRE

Du

1<sup>er</sup> janvier 2017

Au

31 mars 2017

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/BR/s.sc 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'association ALODC, reçue le 02 janvier 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Karim QRIBI, Président de l'Association ALODC, 75 rue de Maréville à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une soirée orientale, **samedi 07 janvier 2017**, à l'Espace Europe à LAXOU.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Karim QRIBI, Président de l'Association ALODC, 75 rue de Maréville à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 15 tables, chaises et matériel de sonorisation pour l'organisation d'une soirée orientale, **samedi 02 janvier 2017**, à l' Espace Europe à LAXOU.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 04 JAN. 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Laxou, le 17 JAN, 2017

*Jeudi de Pergaud Contrat de cession*

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre des « Jeudis de Pergaud », organisés par la Ville de Laxou, G2L COMPAGNIE donnera une représentation d'une pièce de théâtre intitulée « J – 2 » le jeudi 9 février 2017, à 20 h 30, à la salle Louis Pergaud – Laxou Village.

Pour la parfaite organisation de cette manifestation, la Ville de Laxou et G2L COMPAGNIE doivent conclure un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle.

Conformément à la délibération n°VII-1 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DECIDE :

- de conclure un contrat avec G2L COMPAGNIE, représentée par son Président, Monsieur André CALVETTI - 9, place de la Carrière 54000 NANCY - pour la représentation théâtrale qui sera donnée le jeudi 9 février 2017, à la salle L. Pergaud, Laxou-Village.

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



Le Maire,

Laurent GARCIA

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AP/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de WELL TC, reçue le 16 janvier 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur ROBAT, Président WELL AND FIT, 113 boulevard Emile Zola à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un tournoi de Petits Ducs et Duchesses, **du jeudi 26 janvier au dimanche 29 janvier 2017.**

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur ROBAT, Président WELL AND FIT, 113 boulevard Emile Zola à Laxou, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 10 tables et 20 bancs, pour l'organisation d'un tournoi de Petits Ducs et Duchesses, **du jeudi 26 janvier au dimanche 29 janvier 2017.**

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 19 JAN. 2017

Le Maire

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/AR - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association Jeunes et Cité, reçue le 18 janvier 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Karima DAMRI, Monitrice adjointe d'animation de l'association Jeunes et Cité, Entrée 1 – bâtiment Picardie, les Provinces à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une animation aux pieds des immeubles, **le vendredi 21 avril 2017**, à Laxou.

**DECIDE**

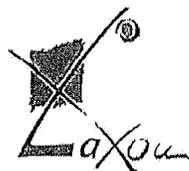
**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Karima DAMRI, Monitrice adjointe d'animation de l'association Jeunes et Cité, Entrée 1 – bâtiment Picardie, les Provinces à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 4 stands, 15 tables, 30 bancs, vélum en cas de pluie et 1 branchement électrique, **le vendredi 21 avril 2017**, à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU le 26 JAN. 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA.**

VILLE DE LAXOU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170207-143-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2017

Notification : 07/02/2017

Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

ETAT CIVIL/BC/AP

DECISION

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22, L.2223-3, L.2223-14, L.2223-15, L.2223-16 et L.2223-17,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande en date du 26 janvier 2017 de Monsieur Pascal BRULIN domicilié à LAXOU tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal

*nécessité de concéder un emplacement de cimetière attribué à l'avance à Monsieur Pascal BRULIN aux fins d'y fonder sa sépulture particulière.*

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une case de columbarium dans le cimetière (Tarrère), à titre de concession nouvelle, référencée sous le n° 28 est accordée le 26 janvier 2017 à Monsieur Pascal BRULIN, domicilié à LAXOU 12 rue du Grand Parc.

**ARTICLE 2.-** La présente concession dont le montant s'élève à 900,00 € TTC est attribuée pour une durée de 15 années.

**ARTICLE 3.-** La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

Fait à LAXOU, le 3 février 2017

Le Maire,



Laurent GARCIA

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'Association Saint-Genès reçue le 25 janvier 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Gaston UHLEN, 5, allée des Berdaines à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une manifestation, **samedi 18 et dimanche 19 février 2017**, salle Pierre Juillièrre à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Gaston UHLEN, 5, allée des Berdaines à Laxou, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 8 tables et 4 bancs pour l'organisation d'une manifestation, **samedi 18 et dimanche 19 février 2017**, salle Pierre Juillièrre à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 06 FEV. 2017  
Le Maire,  
  
Laurent GARCIA

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association Laxovienne Victor Hugo reçue le 23 janvier 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Alain ROBO, Président de l'ALVH, Ecole Elémentaire Victor Hugo, 5 rue Victor Hugo à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un vide dressing, **dimanche 12 mars 2017**, au gymnase Victor Hugo à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Alain ROBO, Président de l'ALVH, Ecole Elémentaire Victor Hugo, 5 rue Victor Hugo à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 30 tables et 60 chaises (dans la limite du stock disponible, en remplacement des bancs seront attribués) pour l'organisation d'un vide dressing, **dimanche 12 mars 2017**, au gymnase Victor Hugo à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le **06 FEV. 2017**  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AR/S.SC- 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de Madame Estelle TRABAC, Provisseure Adjointe du Lycée Emmanuel Héré reçue le 20 janvier 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Estelle TRABAC, Provisseure Adjointe du Lycée Emmanuel Héré, 86 boulevard Foch à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal pour l'organisation de la journée citoyenne, **jeudi 16 mars 2017**, au lycée Emmanuel Héré à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Estelle TRABAC, Provisseure Adjointe du Lycée Emmanuel Héré, 86 boulevard Foch à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 60 grilles caddies et 50 bancs, pour l'organisation de la journée citoyenne, **jeudi 16 mars 2017**, au lycée Emmanuel Héré à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU le 06 FEV. 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA

## VILLE DE LAXOU



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2017

Notification : 10/02/2017

Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

SECRETARIAT GENERAL

### DECISION

#### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la proposition faite par l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle dont le siège est situé à Laxou, 80 boulevard Foch, de renouveler pour l'année 2017 l'adhésion à la ville,

**CONSIDERANT** que l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle entraîne ipso facto l'adhésion à l'Association des Maires de France,

**CONSIDERANT** que lors de sa réunion du 12 janvier 2017 le comité directeur de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle a fixé les cotisations pour l'année 2017 comme suit : pour les communes de plus de 5 000 habitants, le montant de l'adhésion est de 0,48 € par habitant, dont 0,1 591 € HT de cotisation pour l'association des Maires de Meurthe-et-Moselle,

### DECIDE

**ARTICLE 1.-** l'adhésion de la ville de Laxou à l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle est renouvelée pour l'année 2017.

**ARTICLE 2.-** Le montant de l'adhésion à l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle et à l'Association des Maires de France s'élève à 7 101,60 €, soit 0,48 € x 14 795 habitants.

**ARTICLE 3.-** La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, Madame la Trésorière Principale de Maxéville.

Fait à LAXOU, le 6 février 2017

Le Maire,

Laurent GARCIA

Certifiée exécutoire  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication le  
Fait à Laxou, le  
Le Maire,



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2017

Notification : 06/02/2017

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Laxou, le 06 FEV. 2017

### **Conception/impression de supports de communication – Année 2017**

#### **Marché à procédure adaptée**

## **EXPOSE DES MOTIFS**

La Ville de Laxou a souhaité confier à des entreprises la conception et l'impression des documents municipaux de communication.

Une consultation a été lancée en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il est proposé de retenir :

- **Lot n°1 Conception de documents municipaux de communication sur supports « papier »** : l'entreprise ANAGRAM, pour les prix unitaires précisés dans le bordereau des prix unitaires, appliqués aux quantités réellement commandées et dans la limite d'un montant maximum de 30.000 euros HT,
- **Lot n°2 Conception de documents municipaux de communication sur supports « électroniques »** : l'entreprise ANAGRAM, pour les prix unitaires précisés dans le bordereau des prix unitaires, appliqués aux quantités réellement commandées et dans la limite d'un montant maximum 2.000 euros HT,
- **Lot n°3 Impression de documents municipaux hors affiche sur mobilier urbain** : l'entreprise LORRAINE GRAPHIC IMPRIMERIE, pour les prix unitaires précisés dans le bordereau des prix unitaires, appliqués aux quantités réellement commandées et dans la limite d'un montant maximum 30.000 euros HT,
- **Lot n°4 Impression d'affiches sur mobilier urbain** : l'entreprise PUBLITEX, pour les prix unitaires précisés dans le bordereau des prix unitaires, appliqués aux quantités réellement commandées et dans la limite d'un montant maximum 6.000 euros HT.

Les marchés sont conclus pour une durée d'un an à compter de leur notification aux titulaires.

Conformément à la délibération n°3 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DECIDE :

- de signer les marchés à procédure adaptée :
  - avec l'entreprise ANAGRAM, pour les lots n°1 et n°2.
  - avec l'entreprise LORRAINE GRAPHIC IMPRIMERIE, pour le lot n°3,
  - avec l'entreprise PUBLITEX, pour le lot n°4.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2017

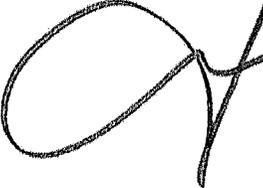
Notification : 06/02/2017

Les dépenses seront inscrites au budget 2017.

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le Maire,



Laurent GARCIA.

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/BR/s.sc - 2015

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association Laxovienne pour la Protection des Espaces, reçue le 31 janvier 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Jean-Marie LAURENT, Président de l'Association Laxovienne pour la Protection des Espaces, 19 allée des Noyers à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une assemblée générale, **jeudi 02 mars 2017**, salle André Monta à Laxou,

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Jean-Marie LAURENT, Président de l'Association Laxovienne pour la Protection des Espaces, 19 allée des Noyers à Laxou dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de matériel de sonorisation, 1 vidéoprojecteur et écran, pour l'organisation d'une assemblée générale, **jeudi 02 mars 2017**, salle André Monta à Laxou,

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 08 FEV. 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

## VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/S.SC - 2017

### DECISION

#### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association Jeunes et Cité, reçue le 24 janvier 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Karima DAMRI, Monitrice adjointe d'animation de l'association Jeunes et Cité, Entrée 1 – bâtiment Picardie, les Provinces à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un loto, **samedi 25 mars 2017**, à Laxou.

#### DECIDE

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Karima DAMRI, Monitrice adjointe d'animation de l'association Jeunes et Cité, Entrée 1 – bâtiment Picardie, les Provinces à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit d'un écran, 15 tables, 30 bancs, 1 sono et 3 micros sans fil, pour l'organisation d'un loto, **samedi 25 mars 2017**, à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 08 FEV. 2017  
Le Maire,



Laurent GARCIA.

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/BR/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'association ALODC, reçue le 25 janvier 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Karim QRIBI, Président de l'Association ALODC, 75 rue de Maréville à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une soirée Année 80's, **samedi 11 mars 2017**, salle Colin à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Karim QRIBI, Président de l'Association ALODC, 75 rue de Maréville à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 2 micros, 1 sono, tables et chaises pour l'organisation d'une soirée Année 80's, **samedi 11 mars 2017**, salle Colin à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le  
Le Maire,

08 FEV. 2017

Laurent GARCIA

VILLE DE L A X O U



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/S.SC - 2017

DECISION

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de Monsieur Jacques DEYA, reçue le 19 janvier 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Jacques DEYA, Président AGBB Nancy, 28 allée des Fourasses à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une rencontre gymnique, **dimanche 12 mars 2017 et dimanche 11 juin 2017**, au gymnase Rimbach à Nancy.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Jacques DEYA, Président AGBB Nancy, 28 allée des Fourasses à Laxou, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 10 tables et 40 bancs, **dimanche 12 mars 2017 et dimanche 11 juin 2017**, au gymnase Rimbach à Nancy.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 09 FEV. 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA

VILLE DE LAXOU



DECISION N° 1

**LE MAIRE DE LAXOU,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 .

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le remboursement par le TRESOR PUBLIC – Taxe habitation 2016 – trop versé.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Le remboursement du trop versé est accepté pour un montant de 1345,00 €.

**ARTICLE 2** : L'encaissement de ces indemnités fait l'objet d'un titre de recette à l'exercice budgétaire 2017.

**ARTICLE 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle et Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le  
De la publication le  
Fait à Laxou le  
Le Maire

**09 FEV. 2016**

Laurent GARCIA

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Laxou, le 15 FEV. 2017

### **Concert – Contrat de prestation**

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de la fête de cloture de la 6ème édition de l'opération « En Dehors des Sentiers Battus », le groupe ROCK FACTORY présentera une animation musicale le samedi 18 mars 2017, de 16 h à 18 h, dans le parc Pol Choné, parc de l'Hôtel de Ville, à Laxou, site de l'exposition.

Pour la parfaite organisation de cette manifestation, la Ville de Laxou et le groupe ROCK FACTORY doivent conclure un contrat de prestation.

Conformément à la délibération n°VII-1 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DECIDE :**

-de conclure un contrat avec le groupe ROCK FACTORY, représenté Monsieur Alain HENIN – 42, rue de Phalsbourg 54000 NANCY -, pour l'animation musicale qui sera présentée le samedi 18 mars 2017 à Laxou.

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le Maire,



114 Laurent GARCIA

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Laxou, le 15 FEV. 2017

*Jeudi de Pergaud Contrat de cession*

## EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des « Jeudis de Pergaud », organisés par la Ville de Laxou, la Compagnie LES UNS, LES UNES donnera une représentation d'une pièce de théâtre intitulée « Rue Molière » le jeudi 23 mars 2017, à 20 h 30, à la salle Louis Pergaud – Laxou Village.

Pour la parfaite organisation de cette manifestation, la Ville de Laxou et la Compagnie LES UNS, LES UNES doivent conclure un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle.

Conformément à la délibération n°VII-1 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DECIDE :

- de conclure un contrat avec la Compagnie LES UNS, LES UNES, représentée par son Président, Monsieur Patrick ROESER – Espace de Gaulle, 162 rue de Gaulle 57290 SEREMANGE-ERZANGE - pour la représentation théâtrale qui sera donnée le jeudi 23 mars 2017, à la salle L. Pergaud, Laxou-Village.

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



Le Maire,

Laurent GARCIA

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Laxou, le 28 FEV. 2017

*Exposition – Contrat de prestation*

## EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la 6ème édition de l'opération « En Dehors des Sentiers Battus », une exposition photographique sera présentée du 18 mars 2017 au 29 avril 2017, au sein de la Bibliothèque-Médiathèque Gérard THITION, sise à Laxou.

Le concepteur de cette exposition, qui a réalisé des reportages photographiques tout au long de l'opération, de septembre 2016 à mars 2017, est le studio graphique LA MAISON CHABANE.

Pour la parfaite organisation de cette exposition, la Ville de Laxou et le studio graphique LA MAISON CHABANE doivent conclure un contrat de prestation artistique.

Conformément à la délibération n°VII-1 du Conseil Municipal du 16 avril 2014, qui délègue au Maire les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### LE MAIRE DE LA VILLE DE LAXOU DECIDE :

-de conclure un contrat avec le studio graphique LA MAISON CHABANE, représenté par Monsieur Rachid CHABANE - 10, Quai de la Bataille 54000 NANCY -, pour l'exposition photographique qui sera présentée en mars et avril 2017 à Laxou.

La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



Le Maire,

116

Laurent GARCIA

**VILLE DE LAXOU**



1 noa

Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande du Lycée Professionnel Paul Louis Cyfflé reçue le 23 février 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur LOPES, Proviseur du Lycée Professionnel Paul Louis Cyfflé à NANCY, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation des portes ouvertes, **samedi 04 mars 2017**, au Lycée Professionnel Paul Louis Cyfflé à Nancy.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur LOPES, Proviseur du Lycée Professionnel Paul Louis Cyfflé à NANCY, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 20 grilles caddies pour l'organisation des portes ouvertes, **samedi 04 mars 2017**, au Lycée Professionnel Paul Louis Cyfflé à Nancy.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le **02 MARS 2017**  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM /BR /S.SC- 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association ELSOLATINO, reçue le 26 janvier 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Romain BLAISE, Président de l'Association ELSOLATINO, 14 allée des Carriers à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un concert, **samedi 04 et dimanche 05 mars 2017**, salle Louis Colin à LAXOU,

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Romain BLAISE, Président de l'Association ELSOLATINO, 14 allée des Carriers à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de la technique " son et lumière " et grilles caddies pour l'organisation d'un concert, **samedi 04 et dimanche 05 mars 2017**, salle Louis Colin à LAXOU,

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 02 MARS 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA

VILLE DE L A X O U



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/BR/s.sc - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'Association des Mutilés, Combattants et Victimes de Guerre, reçue le 18 avril 2016,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Jean-Marie HUOT, Président de l'Association des Mutilés, Combattants et Victimes de Guerre, 34 rue des Côteaux à Villers Les Nancy, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une assemblée générale, **samedi 04 mars 2017**, salle Monta à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Jean-Marie HUOT, Président de l'Association des Mutilés, Combattants et Victimes de Guerre, 34 rue des Côteaux à Villers Les Nancy, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel de sonorisation pour l'organisation d'une assemblée générale, **samedi 04 mars 2017**, salle Monta à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 02 MARS 2017

Le Maire,

Laurent GARCIA

VILLE DE LAXOU

191



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AR/S.SC- 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de Madame Annie Laurent, Lycée Emmanuel Héré 86 boulevard Foch à Laxou reçue le 27 février 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Annie Laurent, Lycée Emmanuel Héré 86 boulevard Foch à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal pour l'organisation d'une journée portes ouvertes, **samedi 04 mars 2017**, au lycée Emmanuel Héré à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Annie Laurent, Lycée Emmanuel Héré 86 boulevard Foch à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 60 grilles caddies pour l'organisation d'une journée portes ouvertes, **samedi 04 mars 2017**, au lycée Emmanuel Héré à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le **02 MARS 2017**  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM / AF / S.S.C- 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel du Collège et Lycée Georges De La Tour, reçue le 27 février 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur BALLAND, Proviseur du Collège et Lycée Georges De La Tour, rue Croix de Saint-Claude à Nancy, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation de la journée « portes ouvertes », **samedi 1<sup>er</sup> avril 2017**,

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur BALLAND, Proviseur du Collège et Lycée Georges De La Tour, rue Croix de Saint-Claude à Nancy, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 60 grilles caddies, pour l'organisation de la journée « portes ouvertes », **samedi 1<sup>er</sup> avril 2017**,

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le **02 MARS 2017**

Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de la Régie de Quartier Laxou-Provinces reçue le 28 février 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Dominique AMBARD, Présidente de la Régie de Quartier Laxou-Provinces, Bâtiment Bourgogne - Entrée 5, Les Provinces à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une manifestation, **lundi 13 mars 2017**,

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Dominique AMBARD, Présidente de la Régie de Quartier Laxou-Provinces, Bâtiment Bourgogne n°5 à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit d'un vélum, pour l'organisation d'une manifestation, **lundi 13 mars 2017**,

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 02 MARS 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

## VILLE DE L A X O U



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/S.SC - 2017

### DECISION

#### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association Laxovienne Victor Hugo reçue le 20 février 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Alain ROBO, Président de l'ALVH, Ecole Élémentaire Victor Hugo, 5 rue Victor Hugo à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une bourse aux vêtements, **du vendredi 31 mars au dimanche 02 avril 2017**, au gymnase Victor Hugo et salle des arts martiaux à Laxou.

#### DECIDE

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Alain ROBO, Président de l'ALVH, Ecole Élémentaire Victor Hugo, 5 rue Victor Hugo à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit 35 tables, 15 bancs, 20 portants et 20 chaises (dans la limite du stock disponible, en remplacement des bancs seront attribués) pour l'organisation d'une bourse aux vêtements, **du vendredi 31 mars au dimanche 02 avril 2017**, au gymnase Victor Hugo et salle des arts martiaux à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le **02 MARS 2017**  
Le Maire,

Laurent GARCIA

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

LG/AF/S.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de matériel du Collège Victor Prouvé, reçue le 28 février 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Elodie PREVOT, Principale du Collège Victor Prouvé, 10 route de Villers à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de personnel communal, pour l'organisation d'une journée portes ouvertes, **samedi 11 mars 2017**, au Collège Victor Prouvé à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Elodie PREVOT, Principale du Collège Victor Prouvé, 10 route de Villers à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 15 grilles caddies, pour l'organisation d'une journée portes ouvertes, **samedi 11 mars 2017**, au Collège Victor Prouvé à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le **02 MARS 2017**

Le Maire,

**Laurent GARCIA**

## VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM / AF / S.SC - 2017

### DECISION

#### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de Meurthe-et-Moselle Habitat, reçue le 23 février 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Philippe MOINE, Responsable de gestion sociale, MEURTHE ET MOSELLE HABITAT, B.P. 80610, 54010 NANCY CEDEX, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'animations, **mardi 11 avril 2017**, quartier Champ-Le-Boeuf.

### DECIDE

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Philippe MOINE, Responsable de gestion sociale, MEURTHE ET MOSELLE HABITAT, B.P. 80610, 54010 NANCY CEDEX, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 6 stands parapluie, 8 tables brasserie, 8 bancs et 5 grilles caddies, pour l'organisation d'animations, **mardi 11 avril 2017**, quartier Champ-Le-Boeuf.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 02 MARS 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/BR/s.SC - 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de WELL TC, reçue le 27 février 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Michel SEBALD, Curé de la Paroisse Bienheureux Charles de Foucauld, 39 rue de Laxou à Nancy, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une manifestation, **mercredi 10 mai 2017**, salle Louis Pergaud à Laxou,

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Michel SEBALD, Curé de la Paroisse Bienheureux Charles de Foucauld, 39 rue de Laxou à Nancy, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de matériel de projection, pour l'organisation d'une manifestation, **mercredi 10 mai 2017**, salle Louis Pergaud à Laxou,

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le **02 MARS 2017**  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

## VILLE DE L A X O U



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

L.G/AF/S.SC - 2017

### DECISION

#### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de Renault Retail Group reçue le 23 février 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Jean-Christophe DONNET, Directeur de Renault Retail Group, 2-6 avenue de la Résistance à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une réunion avec le personnel, **jeudi 16 mars 2017**.

#### DECIDE

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Jean-Christophe DONNET, Directeur de Renault Retail Group, 2-6 avenue de la Résistance à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 20 tables et 40 bancs pour l'organisation d'une réunion avec le personnel, **jeudi 16 mars 2017**.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le **02 MARS 2017**  
Le Maire,

Laurent GARCIA

VILLE DE L A X O U



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/S.SC 2017

DECISION

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'Association Saint-Genès reçue le 23 février 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Guy VANCON, Président de l'Association SAINT-GENES, 33 rue Ernest Renan à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un loto annuel, **samedi 18 mars 2017**, salle Pierre Juillièrre à Laxou,

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Guy VANCON, Président de l'Association SAINT-GENES, 33 rue Ernest Renan à Laxou, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 16 tables, 16 bancs, 1 sono, 1 micro avec fil, 1 micro HF et 1 dérouleur électrique pour l'organisation d'un loto annuel, **samedi 18 mars 2017**, salle Pierre Juillièrre à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 02 MARS 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/S.SC-2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'association LAXOU ÇA ROULE reçue le 16 décembre 2015,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Jean STEINMETZ, Président de l'association LAXOU ÇA ROULE, 13 rue Jules Ferry à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation de la manifestation "33ème critérium départemental du jeune cyclo à VTT", **dimanche 19 mars 2017**, au gymnase Europe et salle Louis Colin à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Jean STEINMETZ, Président de l'association LAXOU ÇA ROULE, 13 rue Jules Ferry à LAXOU dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de 16 tables, 13 chaises, 2 vélums, 1 percolateur et 1 alimentation électrique pour l'organisation de la manifestation "33ème critérium départemental du jeune cyclo à VTT", **dimanche 19 mars 2017**, au gymnase Europe et salle Louis Colin à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le  
Le Maire,

09 MARS 2017

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/S.SC 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de Madame Nicole OGIER, reçue le 02 mars 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Nicole OGIER, Bâtiment Anjou – Entrée 1 Cité des Provinces, Avenue de l'Europe à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour la participation à une brocante, **dimanche 16 avril 2017**, avenue de l'Europe à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Nicole OGIER, Bâtiment Anjou – Entrée 1 Cité des Provinces, Avenue de l'Europe à Laxou, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 3 tables pour la participation à une brocante, **dimanche 16 avril 2017**, avenue de l'Europe à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 09 MARS 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA

**VILLE DE LAXOU**



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
CTM/AF/S.SC - 2016

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de prêt de matériel de l'Association REALISE, reçue le 02 mars 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Jean-Philippe RENARD, Directeur de l'Association REALISE, 80 boulevard Foch à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une rencontre parents-adolescents, **mercredi 22 mars 2017**, à l'Association REALISE à Laxou.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Jean-Philippe RENARD, Directeur de l'Association REALISE, 80 boulevard Foch à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de 16 grilles caddies, pour l'organisation d'une rencontre parents-adolescents, **mercredi 22 mars 2017**, à l'Association REALISE à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, **09 MARS 2017**

Le Maire,

**Laurent GARCIA**

**VILLE DE L A X O U**



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

CTM/AF/S.SC 2017

**DECISION**

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de Madame Marjorie HEUDE, reçue le 06 mars 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Madame Marjorie HEUDE, 86 rue de la République à Laxou, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'une ferme itinérante, **mardi 28 mars 2017**, à l'école Montetibou 39 rue de Laxou à Nancy.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Madame Marjorie HEUDE, 86 rue de la République à Laxou, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit de 10 barrières de ville pour l'organisation d'une ferme itinérante, **mardi 28 mars 2017**, à l'école Montetibou 39 rue de Laxou à Nancy.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU le 09 MARS 2017

Le Maire,

**Laurent GARCIA**

VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
LG/BR/s.SC - 2017

DECISION

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de matériel de l'Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique, reçue le 07 mars 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Armand DEHASS, Président de l'Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique, 13 rue du 08 mai 1945 à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de personnel communal et du matériel de sonorisation, pour l'organisation des rencontres de l'APEM, **samedi 20 mai 2017.**

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Armand DEHASS, Président de l'Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique, 13 rue du 08 mai 1945 à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit d'un technicien régie et du matériel de sonorisation, pour l'organisation des rencontres de l'APEM, **samedi 20 mai 2017.**

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le 5 MARS 2017  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

## VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54

Télécopieur : 03.83.90.19.66

LG/BR/s.sc

### DECISION

#### LE MAIRE DE LAXOU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de l'Association Si l'On Se Parlait, reçue le 06 mars 2017, demandant le prêt de matériel,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention avec Monsieur Bernard MUSCHLER, Président de l'Association Si l'On Se Parlait, avenue de l'Europe, Bâtiment Anjou à LAXOU, dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit de matériel communal, pour l'organisation d'un repas, **samedi 1<sup>er</sup> avril 2017**, salle Caurel à Laxou.

#### DECIDE

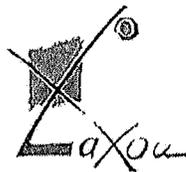
**ARTICLE 1.-** Une convention sera passée avec Monsieur Bernard MUSCHLER, Président de l'Association Si l'On Se Parlait, avenue de l'Europe, Bâtiment Anjou à LAXOU, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit d'une sonorisation portative et deux micros HF pour l'organisation d'un repas, **samedi 1<sup>er</sup> avril 2017**, salle Caurel à Laxou.

**ARTICLE 2.-** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à LAXOU, le **15 MARS 2017**  
Le Maire,

**Laurent GARCIA**

VILLE DE LAXOU



Téléphone : 03.83.90.54.54  
Télécopieur : 03.83.90.19.66  
ETAT CIVIL/B/C/AP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20170322-173-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Notification : 22/03/2017

DECISION

**LE MAIRE DE LAXOU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22, L 2223-3, L 2223-14, L 2223-15, L 2223-16 et L 2223-17,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire à exercer certains pouvoirs prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande en date du 17 mars 2017 de Mme MARANDE Andrée domiciliée à VANDOEUVRE-LES-NANCY tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal

*nécessité de concéder un emplacement de cimetière attribué à l'avance à Madame MARANDE Andrée aux fins d'y fonder sa sépulture particulière.*

**DECIDE**

**ARTICLE 1.-** Une concession dans le cimetière (Village), à titre de concession nouvelle, référencée sous le n° 143, allée H est accordée le 17 mars 2017 à Madame Andrée MARANDE, domiciliée à VANDOEUVRE-LES-NANCY, 10 allée des Chênes, Bois le Duc.

**ARTICLE 2.-** La présente concession dont le montant s'élève à 140,00 € TTC est attribuée pour une durée de 30 années.

**ARTICLE 3.-** La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune.



Fait à LAXOU le 17 mars 2017  
Le Maire,

Laurent GARCIA